

Intégration du Genre dans les actions de développement des villes

Guide à destination des villes et associations de villes membres de l'AIMF

Mars 2020

Auteure : Anne-Françoise THIERRY (annefrancoise.thierry@gmail.com)

Coordination : Secrétariat permanent de l'AIMF sp@aimf.asso.fr

Table des matières du guide

Intégration du Genre dans les actions de développement des villes	1
Guide à destination des villes et associations de villes membres de l'AIMF	1
Table des matières du guide.....	2
Introduction	3
Bien comprendre les concepts de genre dans le développement.....	4
Appréhender les différentes notions liées au genre	4
Qu'est-ce que le genre ?.....	4
L'approche genre et développement	4
Pourquoi prendre en compte le genre dans les interventions de développement des villes	5
Le genre dans la coopération au développement.....	7
Au niveau international	7
Dans l'Organisation Internationale de la Francophonie	8
Positionnement stratégique de l'AIMF en matière de genre	9
Villes, genre et eau/assainissement.....	10
Enjeux de genre dans le secteur de l'eau et l'assainissement pour les villes.....	10
Quelles questions se poser pour prendre en compte le genre dans un projet d'eau et assainissement	11
Villes, genre et santé	12
Enjeux de genre dans le secteur de la santé pour les villes	12
Quelles questions se poser pour prendre en compte le genre dans un projet de santé	14
Intégrer le genre dans les projets des villes.....	15
L'approche transversale genre de l'AIMF	15
Pourquoi une intégration transversale du genre ?.....	15
Explication générale de la prise en compte du genre dans le cycle du projet	15
Rôle du Secrétariat Permanent de l'AIMF et des collectivités dans l'intégration du genre dans les projets ..	17
Etape 1 : Inclure l'analyse genre ou sexo-spécifique dans la phase d'identification	18
Ce qu'il faut savoir sur la prise en compte du genre dans le diagnostic initial	18
Les questions à se poser dans une analyse Genre	19
Etape 2 : Prendre en compte le Genre dans la conception du projet.....	20
Questions liées au genre à se poser lors de la formulation	20
Comment identifier des objectifs, résultats à atteindre et activités à mener en prenant en compte les aspects genre.....	21
Comment intégrer le genre dans le Cadre De Rendement.....	23
Phase d'instruction par l'AIMF	24
Etape 3 : Mettre en œuvre et suivre l'approche genre inscrite dans le projet	25
Questions à se poser dans une mise en œuvre et un suivi sensibles au genre	25
Rôle de l'équipe projet de la collectivité locale dans la mise en œuvre et le suivi de l'approche genre.....	26
Rapportage	26
Etape 4 : Evaluer et capitaliser sur l'intégration du genre dans le projet.....	27
Pourquoi intégrer les aspects de genre aux évaluations ?	27
Comment la ville peut intégrer les aspects de genre dans les évaluations ?.....	27

Introduction

Les femmes et les filles représentent plus de la moitié de la population mondiale : l'égalité entre les femmes et les hommes, entre les filles et les garçons, et l'autonomisation des femmes sont non seulement fondamentales en termes de Droits Humains, mais également essentielles pour un développement durable, sur le plan économique, social et environnemental. Jusque dans la construction des formes urbaines, le droit à la ville pour toutes et tous doit être impulsé par l'action locale.

Il est démontré que les inégalités entre les femmes et les hommes touchent tous les secteurs et les niveaux, que ce soit dans l'accès aux ressources, aux informations, aux services, à l'espace public, aux opportunités et à la prise de décision. Ces inégalités façonnent les rôles distincts assignés aux femmes et aux hommes, qui sont amenés à évoluer dans le temps, et dont l'analyse est couverte par le concept de « genre ».

Les maires et responsables des collectivités locales peuvent agir pour accompagner les évolutions sociétales, par une politique volontariste et transversale, qui prenne en compte spécifiquement les questions liées au genre.

L'AïMF a élaboré en 2020 le présent guide pratique afin d'outiller les villes et associations de collectivités locales francophones à la prise en compte des enjeux de genre dans le montage et la conduite de leurs projets de développement. Il a été conçu en lien avec l'Initiative Santé et Salubrité des Villes (ISSV) soutenue par la Fondation Bill et Melinda Gates. Pour cette raison, il est focalisé sur les deux secteurs de l'Eau/assainissement et de la santé, mais il a vocation à être facilement adapté à tout nouveau secteur d'intervention.

Le présent Guide se veut méthodologique et pratique.

En même temps qu'il offre des outils et orientations concrètes pour mieux prendre en compte les aspects genre dans les projets des villes, il entend informer les décideurs et acteurs locaux sur les enjeux et défis de la réduction des inégalités et de l'autonomisation des femmes.

Le guide s'organise ainsi autour de deux grandes sections. Premièrement, il rappelle des concepts essentiels pour bien comprendre les enjeux de genre dans le développement à l'échelle internationale, de la Francophonie et de l'AïMF, en particulier dans les secteurs de l'eau/assainissement et santé. Il propose ensuite aux villes des pratiques d'intégration effective du genre dans toutes les étapes du cycle de leurs actions de développement.

Bien comprendre les concepts de genre dans le développement

Appréhender les différentes notions liées au genre

Qu'est-ce que le genre ?

Le **concept de genre**, se rapporte aux rôles et aux caractéristiques (statuts, privilèges, identités, attentes spécifiques, ...) attribués aux femmes et aux hommes par les normes sociales, culturelles et religieuses propres à chaque société, dans une culture, un espace et une période donnés. **Tout comme ces normes, le concept de genre est évolutif.**

En effet, toutes les sociétés du monde, au travers de leurs normes sociales (coutumes, traditions, religions, lois ...) et stéréotypes individuels et institutionnels, attribuent aux femmes et aux hommes des **rôles sociaux différenciés** dans les différentes sphères familiales, communautaires, sociales, culturelles, politiques, économiques, ceci **en fonction de leur sexe**, femme ou homme. La répartition des rôles et des tâches est donc le fruit d'une construction et de normes sociales. Ces normes et facteurs variant d'une société à l'autre, ces rôles différenciés entre femmes et hommes varient également.

Ainsi, **traditionnellement**, on attribue plutôt aux femmes les tâches dites **reproductives** : tâches domestiques, soins et éducation des enfants et des autres personnes de la famille.

Tandis que l'on attribue traditionnellement aux hommes plutôt les tâches dites **productives** : couverture des besoins financiers du foyer, par le travail, et gestion des affaires publiques au sein des espaces politiques et citoyens.

L'évolution des normes et pratiques sociales dans les différentes sociétés du Nord comme du Sud montre bien que la répartition de ces rôles évolue. Les attitudes et les comportements des genres sont appris et non figés dans le temps. Ils peuvent donc être **modifiés avec le temps et l'évolution des sociétés.**

L'approche genre et développement

L'**approche « genre et développement »** se fonde sur les relations femmes / hommes que détermine la société et ne se limite pas à cibler les femmes en tant que groupe. L'approche est centrée sur l'analyse des rôles de genre préexistants et des forces sociales, économiques, politiques et culturelles qui déterminent la façon dont les hommes et les femmes peuvent participer à un projet de développement, en profiter et en contrôler les ressources et les activités.

Pourquoi prendre en compte le genre dans les interventions de développement des villes

Les inégalités de genre engendrent des **conséquences économiques, sociales, politiques et environnementales importantes**, qui ont des effets négatifs sur le développement des sociétés au niveau local et national.

Réduire les inégalités femmes-hommes permet ainsi d'améliorer de manière générale les impacts des actions de développement sur le plan national et local. En milieu urbain, cela signifie notamment :

- **Au niveau économique** : un égal accès des femmes aux opportunités et ressources économiques (dont l'emploi) permet d'accroître la productivité, la production et les retombées économiques à l'échelle locale ou globale, ainsi que d'améliorer la sécurité alimentaire des populations, ...
- **Au niveau politique** : la participation des femmes aux espaces de décisions politiques, économiques et sociaux permet (i) d'apporter des solutions plus adaptées à la totalité des populations concernées, et non pas prioritairement à la moitié de celles-ci, (ii) d'améliorer l'efficacité et les impacts des politiques publiques locales et nationales.
- **Au niveau urbain** : la prise en compte des enjeux de genre dans l'espace public urbain, dans la visibilité des individus et dans l'accès aux services (mobilité facilitée pour les femmes, transports adaptés, accès aux loisirs, mixité des lieux, accès aux informations, aux services de santé ...) permet d'améliorer à la fois la contribution des femmes aux activités urbaines et le fonctionnement général de la ville. Leur participation aux décisions et plans d'aménagement urbains permet de rendre la ville plus adaptée aux besoins des citoyens et des familles. Améliorer la sécurité dans l'espace public favorise la circulation des femmes et leur participation aux activités économiques de la ville. Enfin, l'appropriation de l'espace urbain par les femmes permet aussi d'assurer un meilleur entretien des infrastructures.
- **Au niveau social** : l'accroissement de l'accès des femmes à l'éducation et au contrôle des revenus a un impact direct sur l'état de santé et l'accès des enfants à la scolarisation. De plus, l'accès des femmes aux droits et à la santé sexuelle et reproductive a un impact sur la réduction de la mortalité maternelle, l'état de santé général des femmes, l'éducation et la nutrition des enfants. Il renforce également leurs capacités à décider pour elles-mêmes et à se protéger des violences.
- **Au niveau environnemental** : l'accès des femmes aux énergies renouvelables, telle que l'énergie solaire, a un impact direct sur l'amélioration des modes de consommations durables des foyers, la réduction des dépenses ainsi que du poids du travail domestique pour les femmes.
- **Au niveau culturel** : l'accès des femmes à des lieux et financements pour la culture, permet un enrichissement et diversification des productions artistiques et de la vie culturelle de la ville. Il permet de perpétuer la culture traditionnelle et de fournir un espace pour la liberté d'expression des femmes. Il permet enfin de favoriser une diffusion de la culture, sous ses différentes formes, au sein des familles et auprès les enfants.

L'intégration de l'approche genre dans les projets de développement des villes consiste à la fois à favoriser une prise de conscience et à introduire des stratégies et des outils adaptés. Elle encourage la prise en compte de l'égalité entre femmes et hommes, à travers **l'intégration transversale** du genre dans toutes les étapes de la gestion du cycle des projets ou des programmes, ce qui nous intéresse en premier ressort dans le cadre de ce Guide.



Projet REFELA - Femmes élues locales et énergie durable _ AIMF, FDC, Paris

En conclusion, la prise en compte de l'égalité de genre est essentielle dans toute action de développement, notamment au niveau local, car :

- 1) Elle est directement liée au développement durable de la ville ;
- 2) Elle est un élément essentiel à la réalisation des droits humains pour tous;
- 3) Elle permet aux femmes et aux hommes de jouir des mêmes opportunités, droits et obligations dans toutes les sphères de leur vie quotidienne ;
- 4) Elle permet aux femmes et aux hommes d'avoir un accès égal à l'éducation, d'acquérir une indépendance financière, de partager les responsabilités familiales et sociales et d'être libres de toute forme de coercition, intimidation et violence ;
- 5) Elle permet aux femmes et aux hommes d'être en mesure de prendre des décisions qui auront un impact positif sur leur santé et leur sécurité et sur celle des membres de leur famille.

Intégrer l'approche genre dans les projets de développement pour les villes est ainsi **une méthode d'intervention pour promouvoir un développement plus équitable et plus durable.**

Remarque pour aller plus loin : Cette approche Genre implique aussi d'intégrer le genre de manière transversale : (1) dans les modes de fonctionnement des institutions, (2) dans les compétences des personnels qui vont concevoir et gérer les projets.



Projet Maison des Cultures Urbaines, AIMF-FDC, Dakar

Le genre dans la coopération au développement

Au niveau international

Engagements internationaux en matière de genre et développement depuis 1979

1979 : Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDEF)

- Première grande Convention internationale qui traite des droits des femmes, adoptée le 18 décembre 1979 par l'Assemblée Générale des Nations Unies et entrée en vigueur le 3 septembre 1981 (www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/text/fconvention.htm)

1994 : Conférence Population et développement (ou Conférence du Caire)

- Confirmation du lien étroit existant entre population et développement et définition d'un programme d'action sur 20 ans (1994-2014) : accès universel aux services de santé de la reproduction, réduction de la mortalité maternelle et infantile, accès à l'éducation et réduction du VIH-sida,
- Reconnaissance de l'importance des droits sexuels et reproductifs et des droits des femmes « de décider librement et responsablement des questions relatives à leur sexualité » (http://www.unfpa.org/sites/default/files/event-pdf/icpd_fre.pdf)

1995 : 4^{ème} Conférence mondiale des femmes de Beijing (Pékin)

- Adoption d'un plan d'action en 12 points qui couvrent tous les domaines du développement : lutte contre la pauvreté, éducation, accès aux soins, lutte contre les violences, conflits armés, autonomie politique, partage des pouvoirs de décision, soutien aux mécanismes de l'égalité, médias, environnement et jeunes filles
- Changement de paradigme dans les politiques de développement : les Etats membres entérinent les concepts relatifs à l'approche genre et développement, sur l'émancipation/ autonomisation des femmes (*empowerment*), ainsi que d'intégration transversale du genre (*gender mainstreaming*) (<http://beijing20.unwomen.org/en/about>)

2000-2015 : Objectifs du millénaire pour le développement (OMD)

- Autonomisation des femmes reconnue comme une priorité de la lutte contre la pauvreté
- Elle s'est traduite dans l'OMD 3: (1) la parité dans l'accès à l'éducation primaire, secondaire et dans l'enseignement supérieur, (2) la part des femmes dans l'emploi salarié, (3) la part des femmes dans les parlements nationaux
- Aucune cible ou indicateur lié au genre inséré dans les autres ODD, à l'exception de l'OMD 2 (taux d'alphabétisation des femmes et des hommes âgés de 15 à 24 ans), et de l'OMD 5 (taux de mortalité maternelle, le taux de contraception, le taux de natalité parmi les adolescentes et les besoins non satisfaits en matière de planification familiale) (<http://www.un.org/millenniumgoals/>)

2015-2030 : Objectifs de développement durable (ODD) adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies

- Intégration spécifique avec l'adoption de l'ODD 5 sur l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes. Il fixe des sous-objectifs dans les domaines de la lutte contre les discriminations, l'élimination de toutes les formes de violences faites aux femmes et aux filles, la reconnaissance du travail domestique et du partage des tâches, la participation aux espaces de décisions, l'emploi décent et la protection sociale, la santé sexuelle et reproductive, ainsi que l'accès à l'information et aux technologies.
- Le Genre est également présent de façon transversale dans les cibles des ODD 1 (lutte contre la pauvreté) ; 2 (faim et sécurité alimentaire), 4 (éducation) ; 6 (eau et assainissement) ; 8 (développement durable et emploi décent) ; 11 (villes inclusives) ; 13 (changement climatique) et 17 (partenariat global) (<https://sustainabledevelopment.un.org/topics/women/decisions>)

Résolutions « Femmes, paix et sécurité » adoptées par le Conseil de sécurité des Nations Unies depuis 2000,

- Résolutions 1325, 1820, 1888, 1889, 1960, 2106, 2122 visant à renforcer la protection des femmes dans les conflits, et reconnaître les violences sexuelles comme tactique de guerre, et soutiennent la participation des femmes à la sortie de crise et la reconstruction postconflit (www.un.org/fr/peacekeeping/issues/women/wps.s.html)

Ces engagements internationaux se déclinent à différents niveaux politiques et de décision, du niveau pays au niveau européen et multilatéral (Organisation Internationale de la Francophonie).

Dans l'Organisation Internationale de la Francophonie

La [Stratégie de la Francophonie pour l'égalité entre les femmes et les hommes](#)¹ est alignée avec les engagements internationaux en matière d'intégration du genre dans le développement. Ainsi en partant du constat partagé que les inégalités entre les sexes sont structurelles et systémiques, cette Stratégie promeut également une approche intégrée de l'égalité et vise à développer des actions spécifiques et complémentaires au sein des Parlements, des Universités, des médias et des autorités locales, ceci en s'appuyant sur ses différentes structures membres, entre autres l'OIF et l'AIMF.

Cette stratégie appelle les acteurs de l'espace francophone à promouvoir une égalité réelle entre les femmes et les hommes et une intégration systématique et transversale de ce principe d'égalité à tous les niveaux, notamment par :

- (i) le renforcement des capacités des femmes et des filles,
- (ii) l'adoption d'une approche inclusive et intergénérationnelle, qui prend en compte les formes multiples et cumulées de discriminations et de violences faites aux femmes et aux filles,
- (iii) la participation active des hommes et des garçons,
- (iv) la mobilisation de la jeunesse sur ces questions.



Le lien avec les objectifs de votre projet, notamment en termes de genre, peut être fait avec tous les Objectifs de Développement Durable (ODD) et les cibles en allant sur le site : <https://www.globalcompact-france.org/documents/les-17-objectifs-de-developpement-durable-et-leurs-169-cibles-89>.



Projet MODEAB - Eau potable au Cameroun - AIMF-FDC

¹ https://www.francophonie.org/sites/default/files/2019-09/som_xvii_strategie_efh_2018.pdf

Positionnement stratégique de l'AIMF en matière de genre

Conformément aux engagements internationaux et en cohérence avec la Stratégie Genre de la Francophonie, l'AIMF considère que **l'égalité des femmes et des hommes représente un important facteur de changement** sur les territoires où agissent ses villes et associations membres.

L'égalité entre les femmes et les hommes est donc un des fondements des valeurs partagées de l'AIMF. Dans le Schéma programmatique 2019-2023 de l'AIMF, la participation et l'implication effective des femmes se situe en particulier dans le quatrième axe de la démarche intégrée « Mobiliser toutes les énergies locales » et au niveau des effets et impacts attendus sur le « dialogue des cultures et la croissance partagée » et de l'amélioration du « vivre ensemble et dialogue des cultures ».

Une impulsion importante à la prise en compte du genre dans les activités du réseau a été donnée par sa Présidente, Mme Anne Hidalgo, à partir de 2014. Cela s'inscrit en cohérence avec une évolution au niveau de la gouvernance même de l'association à travers l'augmentation du nombre de femmes maires des capitales et métropoles francophones et membres du Bureau de l'AIMF. Les réflexions et les échanges sur la féminisation du pouvoir, sur les modes de la coopération, sur les questions des minorités et sur la mémoire, ont toutes pris en compte d'une façon transversale les enjeux de genre.

Parallèlement dans ses actions de solidarité, l'AIMF cible spécifiquement des projets facilitant l'autonomisation des femmes par une action sociale dans les territoires visant à : (i) Améliorer les conditions de vie des femmes, (ii) Accompagner l'autonomisation économique des femmes, (iii) Faciliter l'accès au planning familial pour permettre aux femmes de construire leur avenir selon leurs choix.

Important : Le présent Guide a été élaboré en lien avec l'Initiative Santé et Salubrité en Ville (ISSV), en partenariat avec la Fondation Bill et Melinda Gates, d'où le focus mis dans la suite du Guide sur les deux secteurs Eau/Assainissement et Santé. La méthodologie proposée est néanmoins extrapolable aux autres secteurs d'intervention de l'AIMF et de ses associations et villes membres.

Villes, genre et eau/assainissement

Enjeux de genre dans le secteur de l'eau et l'assainissement ² pour les villes

L'eau potable et l'assainissement sont indispensables à la jouissance de la vie et de tous les droits humains. Ils sont particulièrement importants pour les femmes et les filles, qui sont le plus souvent les principales utilisatrices, fournisseuses et gestionnaires de l'eau dans les ménages. Les femmes et les filles sont responsables de la collecte de l'eau dans 80 % des ménages sans eau courante : ce sont les elles qui sont forcées de parcourir de grandes distances pour subvenir aux besoins en eau du ménage. Les problèmes de santé causés par un approvisionnement en eau et un assainissement inadéquats alourdissent la charge de soins aux membres malades de la familles, une responsabilité qui pèse principalement sur les femmes et les filles.

Les femmes sont aussi plus exposées au risque de contracter certaines maladies hydriques liées à l'eau et à l'assainissement, notamment le trachome, en raison de leur rôle de soignantes. Pendant l'accouchement, un environnement hygiénique, notamment de l'eau salubre, et une installation sanitaire sont d'une importance capitale pour la survie et la santé de la mère et de l'enfant. Le manque d'installations sanitaires adéquates peut exposer les femmes et les filles aux



Projet Eau-assainissement dans les quartiers précaires, de Casablanca, AïMF-FDC

maladies, à des risques sécuritaires et à la violence à l'école, au travail et dans leurs communautés, qui compromettent leur capacité à apprendre, gagner leur vie et circuler librement.

Le rôle traditionnel des femmes dans la collecte et la gestion de l'eau pour les usages domestiques, ainsi que leur rôle dans l'hygiène domestique, est ainsi reconnu et généralement présupposé dans les projets d'accès à l'eau. Cependant, les enjeux de genre concernant l'accès à l'eau tiennent à la façon dont cet accès s'inscrit dans les relations existantes entre hommes et femmes : répartition des charges et des rôles, niveau d'implication dans des métiers techniques traditionnellement masculins, implication dans la vie publique et les processus de prise de décision.

² <https://www.afd.fr/fr/ressources/boite-outils-genre-eau-et-assainissement>

Quelles questions se poser pour prendre en compte le genre dans un projet d'eau et assainissement

Voici les questions que vous pouvez vous poser en tant que collectivités locales lors de la phase d'identification et de diagnostic initial de votre projet d'eau et assainissement (accès à l'eau potable, gestion des boues de vidange, accès à des structures sanitaires) pour mieux prendre en compte les aspects d'égalité et d'autonomisation des femmes.

Analyse genre Eau et Assainissement : questions clé à se poser

	Questions clé à poser
La collectivité territoriale face à l'égalité hommes-femmes et les droits des femmes	- Existe-t-il des données (nationales/régionales) sur l'accès à l'eau et l'assainissement des populations, et si oui, sont-elles désagrégées par sexe ? - Existe-t-il un bureau, un service en charge de l'amélioration du statut des femmes ? Y a-t-il un point focal genre au sein de la collectivité ? - Quelles sont ses relations avec les services d'eau et assainissement ? Travaillent-ils ensemble ? - Quelles sont les données locales existantes et disponibles sur le recours des populations aux services d'eau et d'assainissement, et ces données sont-elles désagrégées par sexe ? - Est-ce que la collectivité prend en compte les spécificités des femmes dans les services fournis ?
Accès aux services Répartition des tâches Participation à la prise de décision	- Quelles sont les préférences des femmes et des hommes quant à la définition du service, des modes de gestion des tarifs et systèmes de paiement ? - Les modes de gestion du service prennent-ils en compte les contraintes spécifiques des femmes et des hommes ? - Quels sont les usages de l'eau et assainissement (domestiques ou productifs) des hommes et des femmes ? - Quel est l'accès du ménage aux services d'eau et assainissement (répartition par ménage tenue par une femme ou non) ? Comment sont impactés actuellement les femmes et les hommes par l'absence de services d'assainissement ? - Les latrines existantes, publiques et privées, sont-elles adaptées aux besoins spécifiques des femmes ? Y a-t-il des différences de fréquentation entre les femmes et les hommes ? - Quel est le niveau de satisfaction par rapport aux services d'eau et assainissement pour les femmes et les hommes ?
Capacités	- Comment sont réparties les charges relatives à ce service entre les femmes et hommes ? Qui paie l'eau ? Qui décide de l'accès au service ? - Que représente le paiement du service d'eau/assainissement dans le budget de la femme et de l'homme (y compris entretien, réparations, etc.) - Qui assure la vidange des fosses ? - Quels sont les facteurs expliquant les différences de rôles ? les différences d'accès ?

Villes, genre et santé

Enjeux de genre dans le secteur de la santé³ pour les villes

Les femmes et les jeunes filles n'ont pas le même accès aux ressources et aux opportunités en matière d'accès et d'utilisation des services de santé. **Ces inégalités** mettent en jeu le bien être, la santé et aussi la vie d'un grand nombre de femmes. Les différences biologiques entre les femmes et les hommes – ainsi que les différences au niveau des droits, des rôles et des responsabilités déterminés par la société – fragilisent la santé et le bien-être des femmes et des filles, dont les enjeux évoluent au cours de leur cycle de vie.

Dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive, **la capacité de décision et l'accès aux services pour les femmes** sont des causes déterminantes de la santé et mortalité féminine. Plusieurs facteurs y contribuent :



Projet de promotion du Planning Familial dans les Villes du Togo, UCT, ISSV

(1) **L'absence de capacité de décision pour planifier les naissances**, due au faible accès à la contraception, qui aboutit à des grossesses rapprochées⁴ :

(2) **Le poids de certains codes de la famille** qui autorisent les mariages précoces, placent les femmes sous l'autorité du mari et/ou les exposent aux grossesses adolescentes (également hors mariage, en lien avec des violences en milieu scolaire et des pratiques de « sexe transactionnel ») ;

(3) **Le pouvoir économique et de décision** : à l'échelle du ménage, en raison des rapports de pouvoir hommes-femmes, les femmes peuvent manquer de ressources pour se faire soigner ou doivent obtenir l'autorisation préalable de membres de la famille, voire être accompagnées ;

(4) **L'accès limité aux services de santé** : la distance, les horaires, le sexe du personnel de santé influencent aussi l'utilisation des services.

Certaines pratiques traditionnelles liées aux représentations de genre ont aussi un impact négatif sur la santé des femmes : mutilations génitales, interdits alimentaires, préférence donnée aux garçons dans l'alimentation des nourrissons et jeunes enfants, moindre consommation calorique des femmes

³ <https://www.afd.fr/fr/ressources/boite-outils-genre-sante>

⁴ 80 Millions de grossesses non désirées dans le monde aboutissent à 40 millions d'avortement par an, responsables d'une mortalité élevée ; les grossesses multiples et rapprochées sont sources de complications graves de la grossesse et de l'accouchement

en cas de rareté de la nourriture, contraintes alimentaires liées à des normes culturelles ... Elles sont plus exposées aux violences domestiques et sexuelles, au risque d'infection par le VIH ou le virus Ebola aux complications cardiaques ou au diabète.

Certains facteurs aggravent également la situation sanitaire des femmes : le manque de contrôle sur les ressources, les violences sexistes, la charge de travail domestique et familial non rémunéré, la charge de travail accrue et des conditions de travail insalubres. Les normes genrées et les préjugés sexistes déterminent également la façon dont les besoins sanitaires des femmes sont perçus (ex. inadéquation de la médication) par les femmes et par le reste de la société.



Projet de promotion de la Santé Sexuelle et Reproductive des Jeunes, Abidjan, ISSV

Enfin, en dépit d'une alphabétisation moindre, les femmes gèrent leur santé mais aussi celles des enfants et des dépendants (« care »).

Les enjeux de genre dans le secteur de la santé se situent ainsi à différents niveaux : (1) Genre et accès aux systèmes de santé ; (2) Genre, santé sexuelle et reproductive, planification familiale ; (3) Genre et santé maternelle, néonatale et infantile ; (4) Genre et violences faites aux femmes ; (5) Genre et santé des adolescents et adolescentes ; (6) Genre et communication pour le changement de comportement.

Quelles questions se poser pour prendre en compte le genre dans un projet de santé

Voici les questions que vous pouvez vous poser en tant que collectivités lors de la phase d'identification et de diagnostic initial de votre projet de Santé (planning familial, santé reproductive, violences, accès soins primaires, ...) pour mieux prendre en compte les aspects d'égalité et d'autonomisation des femmes.

Analyse genre Santé : questions clé à se poser

	Questions clé à poser
La collectivité territoriale face à l'égalité hommes-femmes et les droits des femmes	- Existe-t-il des données (nationales/régionales) sur la santé des populations, et si oui, sont-elles désagrégées ? - Les politiques de santé sont-elles orientées vers un sexe en particulier (santé des femmes) ou sont-elles « neutres » en termes de genre ? - Les différents acteurs impliqués dans la santé ont-ils recours à des approches sexo-spécifiques ou intègrent-ils le genre ? - Existe-t-il un bureau, un service en charge de l'amélioration du statut des femmes ? Y a-t-il un point focal genre au sein de la collectivité ? - Quelles sont ses relations avec les services de la Santé ? Travaillent-ils ensemble ? - Quelles sont les politiques locales et nationales de santé et dans quelles mesures intègrent-elles la promotion de l'égalité entre hommes et femmes ?
Système de santé Politiques publiques Ressources humaines	- Le personnel est-il sensibilisé à la question de la qualité de l'offre de soin et au respect des usagers/ères (absence de discrimination de genre dans la relation aux patients) ? Le personnel est-il formé à la prise en charge spécifique et différenciée des femmes et des hommes ? - Comment le personnel de santé est-il structuré en termes de genre et de représentativité dans la pyramide du soin (exemples : ratio hommes/ femmes chez les médecins, les infirmiers/ères ; le personnel administratif ; la direction) ? - La formation du personnel soignant fait-elle l'objet d'une politique et d'un suivi attentifs au genre (évolution de la rémunération, promotions, etc.) ?
Accès aux systèmes de santé	- Quelles sont les données existantes et disponibles sur le recours des populations aux services de santé, et ces données sont-elles désagrégées par sexe, par âge ? - Quelle distance les femmes et les hommes doivent-ils parcourir pour accéder aux services de santé ? Le trajet est-il sûr ? A-t-il le même coût social pour les deux sexes ? - L'intimité et l'anonymat des patients sont-ils respectés ? - Les personnels des centres de santé sont-ils sensibilisés aux attentes spécifiques des femmes et des hommes ? Y répondent-ils ?
Capacités	- Quel sexe (homme ou femme) fréquente le plus les centres de santé ? et pour quelles pathologies ? - Les femmes et les hommes préfèrent-ils consulter des professionnels de santé féminins ou masculins ? - Quels sont les freins spécifiques aux hommes et aux femmes dans l'accès à la santé ? - Les femmes ont-elles accès aux ressources financières, le temps et la disposition d'esprit pour s'intéresser à leur santé ?

Intégrer le genre dans les projets des villes

L'approche transversale genre de l'AïMF

Pourquoi une intégration transversale du genre ?

L'intégration de l'approche genre dans les projets de développement des villes consiste à la fois à favoriser une **prise de conscience** et à introduire des stratégies et **des outils adaptés**. Elle encourage la prise en compte de l'égalité entre femmes et hommes, à travers **l'intégration transversale** du genre dans toutes les étapes de la gestion du cycle des projets ou des programmes.

L'intégration transversale du genre dans les actions de développement se justifie car :

- L'objectif d'égalité femmes-hommes n'est pas un "secteur" en particulier, mais une préoccupation transversale intéressant tous les secteurs, dont ceux de l'eau/assainissement, et de la santé,
- La promotion de l'égalité femmes-hommes n'est pas "l'affaire des femmes", mais un enjeu de société, touchant toute la population,
- Ayant fait le constat que ces inégalités sont structurelles et systémiques⁵, à l'échelle des sociétés, et des villes notamment, il est nécessaire d'adopter une approche intégrée pour pouvoir influencer sur l'élaboration des politiques, les structures institutionnelles, les processus de planification, suivi-évaluation et sur la prise de décision.

Le concept d'intégration transversale⁶ du genre vise ainsi à placer les enjeux relatifs à la lutte contre les inégalités femmes-hommes et à l'autonomisation des femmes au cœur d'un projet de développement, dans le but à la fois d'atteindre des changements durables en matière d'égalité et de démultiplier les impacts du projet.

Remarque : Cette intégration transversale du genre est complémentaire d'autres approches plus spécifiques ciblant les femmes afin de réduire des écarts historiques constatés (mesures affirmatives).

Explication générale de la prise en compte du genre dans le cycle du projet

Pour tout projet, les questions sur le genre doivent être posées à toutes les étapes de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi-évaluation d'un projet de développement. Il s'agit :

- en lien avec le secteur concerné, de faire un état des lieux des inégalités entre femmes et hommes, filles et garçons, susceptibles d'exister et de savoir les analyser grâce à l'utilisation de statistiques **désagrégées par sexe**,
- de proposer des activités qui permettent de questionner, de **corriger les inégalités** et de promouvoir l'égal accès des femmes aux ressources, aux opportunités et aux décisions pour qu'à terme les **femmes et les hommes bénéficient de manière égale** des impacts du projet,

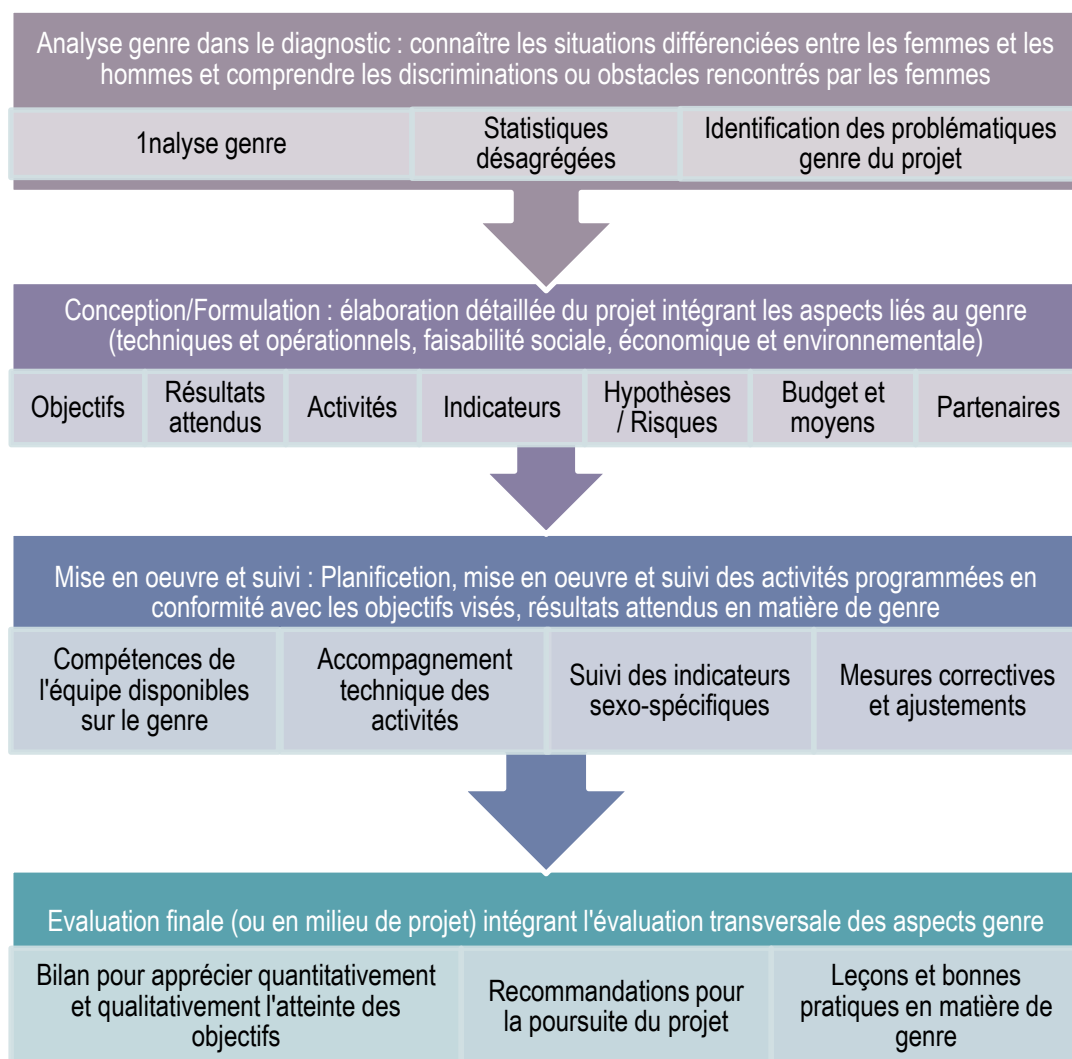
⁵ Conférence de Pékin de 1995.

⁶ Le concept de « *gender mainstreaming* » ou « intégration transversale du genre », a été entériné par les Etats membres des Nations Unies lors de la Conférence de Pékin de 1995.

- d'utiliser des **indicateurs de suivi** qui permettent de connaître les situations des femmes et des hommes et d'évaluer la réduction des inégalités entre eux,
- de **proposer un budget** pour des activités bénéficiant également aux femmes et aux hommes.

Important : Pour des projets déjà conçus et/ou mis en œuvre, ces questions peuvent se poser de manière rétroactive pour analyser l'importance du genre dans les résultats et activités du projet, et pour ajuster le projet si ces questions s'avèrent pertinentes dans le contexte concerné.

Prise en compte du genre dans les différentes étapes du cycle de projet



Intégrer le genre transversalement revient donc à **prendre en compte cette dimension dans chaque étape** du cycle de projet. Pour chacune, **un certain nombre de questions essentielles doivent être posées** afin de guider la ville à mieux prendre en compte ces aspects. Ces questions se retrouvent à chaque étape du cycle de projet, présentées dans les sections suivantes.

Rôle du Secrétariat Permanent de l'AIMF et des collectivités dans l'intégration du genre dans les projets

Dans un premier temps, dans le cadre des actions de développement réalisées en partenariat entre la collectivité locale et l'AIMF, il est nécessaire de bien définir les rôles respectifs de l'AIMF et de la collectivité associée. C'est ce qui est décrit dans le tableau ci-dessous.

Tableau des rôles pour la prise en compte du genre dans le cycle de projet

Phase du projet	AIMF	Collectivité locale ou association membre
Définition des objectifs et stratégies de l'AIMF en matière d'intégration du genre	Définit la stratégie et les orientations en matière de genre (objectifs, indicateurs clé à suivre et consolider au niveau du Secrétariat Permanent)	Participe à la consultation sur la stratégie de manière participative
Analyse genre lors la phase d'identification du projet	Donne les orientations et axes d'analyse genre pour les secteurs concernés et apporte une assistance technique en fonction des besoins et demandes	Réalise l'analyse sensible au genre intégrée dans son diagnostic général de situation
Intégration du genre dans la conception/formulation du projet	Met à disposition le cadre de rendement (cf. Annexe 4) intégrant une partie spécifique au genre et fournit l'assistance technique pour l'intégration transversale du genre pour les projets concernés, en fonction des besoins et demandes	- Elabore le cadre de rendement (cf. Annexe 4), intégrant a minima une partie spécifique au genre - Identifie les indicateurs et mécanismes de suivi des produits et résultats relatifs au genre (cf. Annexes 5 et 6) Pour aller plus loin : remplit le cadre de rendement sensible au genre (transversalement) et identifie les lignes budgétaires liées
Instruction	- Analyse les cadres de rendement et documents projet au vu de la fiche de vérification, et des critères du marqueur Genre du CAD (cf. Annexe 2) - Applique la fiche de vérification dans la formulation pour évaluer la prise en compte du genre dans le projet - Elabore les recommandations nécessaires afin d'améliorer la prise en compte du genre en fonction des orientations de l'AIMF en la matière	- Adapte le projet en fonction des recommandations du Secrétariat Permanent
Mise en œuvre, suivi et rapportage	- Analyse les rapports d'activités intégrant les questions genre - Vérifie le respect des critères du marqueur CAD - Propose des recommandations, si besoin est, pour améliorer la prise en compte du genre - Consolide les données des différents projets pour disposer d'une base complète d'intégration et de suivi du genre à l'AIMF dans son cadre de résultats	- Met en œuvre les actions spécifiques et non spécifiques relatives au genre - Suit les indicateurs sexo-spécifiques et les indicateurs de résultats liés à la réduction des inégalités et/d'autonomisation des femmes (situation initiale, valeurs atteintes au moment du rapport et valeurs cible finale), prend des mesures correctives au besoin et ajuste l'intervention - Rédige les rapports intégrant les aspects genre
Evaluation et capitalisation	- Apporte une assistance technique pour l'intégration du genre dans l'élaboration des TdR des évaluations, - Consolide et partage les leçons apprises et bonnes pratiques	- S'assure que les aspects genre sont bien insérés dans les TdR de l'évaluation, - Apprécie de manière qualitative et quantitative les effets et impacts du projet - Intègre les leçons apprises dans ses pratiques

Etape 1 : Inclure l'analyse genre ou sexo-spécifique dans la phase d'identification

Ce qu'il faut savoir sur la prise en compte du genre dans le diagnostic initial

L'analyse initiale des problèmes fait partie de la phase d'identification et de formulation du projet, en amont de l'élaboration du cadre de rendement et d'intervention du projet.

L'analyse des problèmes identifie les aspects négatifs d'une situation existante et établit les relations de cause à effet entre les différents problèmes identifiés. Dans une perspective de genre, de réduction des inégalités femmes-hommes et d'autonomisation des femmes, l'analyse peut identifier ce type d'aspects négatifs de manière distincte du point de vue des femmes et des hommes.

L'analyse identifie les causes des différences observées entre les femmes et les hommes, et distingue les acteurs impliqués, leurs comportements, leurs besoins/intérêts, leurs stratégies, leurs relations.

L'analyse doit impliquer les femmes et les hommes, et les acteurs concernés dans l'analyse des problèmes et des solutions, et doit s'assurer que les voix des femmes sont bien prises en compte dans l'analyse des problèmes majeurs identifiés.

Certaines questions clés peuvent être intégrées dans l'analyse initiale du contexte ou l'analyse spécifique genre pour identifier les principales problématiques et solutions à apporter. En fonction des thématiques, vous pouvez vous référer aux questions posées dans les parties "Ville, genre et eau/assainissement" et « Ville, genre et santé ».

Important : Pour les projets déjà acceptés et /ou mis en œuvre, une relecture du diagnostic initial peut être réalisée avec le prisme du genre, et l'équipe projet peut ajuster la conception du projet en conséquence (ex. sur un projet d'assainissement, adapter les spécifications techniques des latrines pour intégrer les problématiques spécifiques des femmes : choix de la localisation, éclairage, point d'eau adapté pour faciliter pour l'hygiène intime, ...).

Remarque pour aller plus loin : suivant les orientations politiques et stratégiques des collectivités et les lignes directrices des appels à projets, les approches en termes d'analyse genre peuvent différer :

- Pour les projets, qui ne sont pas encore fixés sur l'importance à accorder au genre et comptent orienter seulement un voire aucun de leurs objectifs vers la réduction des inégalités de genre et/ou l'autonomisation des femmes, les aspects genre seront plus généralement inclus dans le diagnostic général. Néanmoins, en fonction des opportunités, une analyse genre spécifique peut aussi être conduite en parallèle du diagnostic initial.
- Pour les projets qui orientent dès le départ leur objectif principal vers la réduction des inégalités de genre et/ou l'autonomisation des femmes, l'analyse diagnostic général peut être équivalent à une analyse genre spécifique.

Les questions à se poser dans une analyse Genre

Analyse genre : questions clé à se poser de manière générale

Niveau d'analyse	Questions à se poser
Au niveau macro (gouvernement, collectivité, ...)	- Le gouvernement ou les collectivités ont-elles pris des engagements en lien avec les conventions internationales ou stratégies nationales de réduction des inégalités ? - Existe-il des politiques au niveau local ou national de prise en compte des aspects genre et d'amélioration de l'inclusion des groupes marginalisés ? - Les enjeux de genre sont-ils pris en compte de manière spécifique ou transversale dans les stratégies territoriales (plans communaux de développement, plan d'urbanisme, plans sectoriels, ...) ? - Comment le contexte socio-économique, les facteurs structurels (démographiques, juridiques et institutionnels) et les aspects culturels et religieux façonnent-ils les modèles d'activité, d'accès et de contrôle des ressources ? - Où existe-t-il des possibilités ou des points d'entrée pour le changement ? Et comment peut-on les utiliser au mieux ? - Quelle est la position sur le territoire des autorités traditionnelles (culturelles, religieuses, ...) concernant la prise en compte du genre dans les actions de développement local ?
Au niveau micro (communauté, ménages, ...)	- Comment se fait la répartition du travail et des tâches entre les femmes, hommes, jeunes, au niveau de la communauté et des ménages en lien avec les actions du projet visé ? - Y a-t-il des inégalités liées au genre en matière d'accès aux ressources, à l'information, aux facteurs de production, aux revenus, et qui contrôle leurs accès ? Quels facteurs influent sur l'accès et le contrôle de ces ressources ? - Le programme ou le projet remet-il potentiellement en question la répartition actuelle des tâches, des responsabilités et des ressources entre les hommes et les femmes ? - Qui est la cible (directe et indirecte) du programme ou du projet proposé ? Les femmes, les hommes ou les deux ? Qui en bénéficiera, qui pourrait y perdre ? Quelles femmes ? Quels hommes ? - Les femmes et les hommes qui sont confrontés aux problèmes visés par le projet ont-ils été consultés au sujet de sa solution ? Comment ont-ils été impliqués dans l'élaboration de la solution ? - Quels mécanismes spécifiques peuvent être proposés pour encourager et permettre aux femmes de participer à l'initiative ou au programme politique ?

Remarque pour aller plus loin : Si la collectivité locale souhaite plus d'éléments sur la réalisation d'une analyse Genre, elle peut se rapprocher du Secrétariat Permanent de l'AïMF, qui lui fournira des éléments structurants de « Méthodologie pour l'analyse genre initiale dans les secteurs de l'eau/assainissement et de la santé ».

Etape 2 : Prendre en compte le Genre dans la conception du projet

Questions liées au genre à se poser lors de la formulation

Dans cette phase de conception du projet, vous devez considérer principalement trois critères clé :

La pertinence : Les objectifs du projet tels qu'envisagés initialement visent-ils la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes, l'autonomisation des femmes, leur accès aux ressources et aux opportunités et leur égale participation aux espaces de décisions ? est-ce que l'objectif et les stratégies répondent à des besoins réels et essentiels sur ces thèmes, notamment en s'attaquant à leurs causes ? et sont-ils cohérents avec les politiques internationales, nationales et locales ? Est-ce qu'il y a des risques de dégrader les conditions de vie des femmes ? Avez-vous des informations pour illustrer vos constats ? Pouvez vous formuler des indicateurs sexo-spécifiques pertinents ? Est-ce que les femmes sont également impliquées dans l'identification des besoins et des solutions ?

La faisabilité : Est-ce que la conception est judicieuse du point de vue social, technique et économique ? Au regard des résultats de l'analyse genre, faudrait-il impliquer d'autres acteurs pour mettre en œuvre certaines activités ? Les femmes sont-elles bien représentées dans leur réalisation ?

L'effectivité et la viabilité : Quelles actions ou activités bénéficieront directement aux hommes ? Aux femmes ? Aux groupes de femmes les plus marginalisés de la communauté ? Est-ce que le projet produira des bénéfices durables sur le long terme en matière d'égalité de genre ? Certaines actions ou activités doivent-elles être éliminées ou modifiées du fait d'un risque (ex. conflits entre groupes d'acteurs, entre hommes et femmes) ? d'impacts négatifs sur les hommes ou sur les femmes ? Comment comptez-vous suivre et évaluer les effets ?



Projet de promotion de la Santé Sexuelle et Reproductive des Jeunes, Abidjan-ISSV

Comment identifier des objectifs, résultats à atteindre et activités à mener en prenant en compte les aspects genre

Le Cadre de rendement intégrant le genre en annexe 4 propose des indications pour intégrer effectivement le genre dans le cadre de rendement du projet :

Les objectifs

A partir des questions précédentes, identifier les objectifs de réduction des inégalités de genre :

Exemples d'objectif général principal et d'objectifs spécifiques :

- 1) Pour un projet de construction d'un centre de santé maternelle (accoucheuses qualifiées, espace d'accouchement propre et dispensant des soins postnatals aux mères et aux bébés), l'objectif intégrerait explicitement le genre en ciblant l'accès des femmes à des services de santé maternelle adaptées à leurs besoins et non-existants jusqu'à présent.
- 2) Pour un projet d'approvisionnement en eau potable, touchant toute la population, un objectif spécifique pourrait être explicitement de permettre aux femmes et aux filles d'accéder aisément et en toute sécurité aux installations de distribution de l'eau potable.
- 3) Pour un projet de mise en place d'un dispensaire destiné à répondre aux besoins des adolescentes et adolescents en matière de santé sexuelle et reproductive, un des objectifs spécifiques pourrait être d'offrir des services différenciés aux filles et aux garçons en termes d'information, de prévention et de dépistage de l'infection à VIH et de planification familiale.

Les résultats

Les résultats attendus doivent alimenter les objectifs spécifiques fixés en matière de réduction des inégalités de genre / d'autonomisation des femmes. De façon général, il est attendu de vérifier si :

- Les résultats bénéficient également aux femmes et aux hommes ?
- Les résultats permettraient de réduire les inégalités femmes-hommes, de favoriser une plus grande autonomisation économique ou politique des femmes et/ou de lutter contre les violences de genre.
- A minima, que les résultats ne risquent pas d'augmenter les inégalités de genre (*ne pas nuire*).

Les activités

Pour atteindre ces résultats, il est possible de :

- Mettre en place des activités spécifiques pour lutter contre les discriminations, les violences de genre.
- Prendre en compte le genre de façon transversale afin que les activités bénéficient également aux femmes et aux hommes (filles/ garçons) tout en corrigeant des inégalités existantes.

Dans tous les cas, il convient de se demander si les activités prévues sont organisées de manière à favoriser la participation des femmes et des hommes à égalité (diffusion d'information, horaires, garde d'enfants) ou si elles risquent d'être excluantes, et prendre des mesures spécifiques pour l'éviter.

Exemples d'activités en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Les trois séries d'actions proposées ci-dessus sont des actions transversales qui prennent en compte le genre.

- 1) Dans le cadre de la construction d'une école, pour répondre aux enjeux spécifiques liés à la sous-scolarisation des filles, tout en favorisant la scolarisation des garçons, les activités peuvent prévoir de : (i) Construire des toilettes séparées et propres, ce qui permettrait de proposer un lieu hygiénique aux filles et aux garçons tout en prenant en compte la question des menstruations (ii) Mettre en place un bus scolaire qui permettra aux élèves d'aller à l'école, tout en résolvant le problème d'insécurité qui touche particulièrement les filles.
- 2) Adopter une charte d'éthique à l'école et sensibiliser les enseignantes et enseignants à l'égalité filles-garçons pour réduire les inégalités et les violences, afin de promouvoir un environnement non sexiste et non violent et de réduire les phénomènes de violences sexuelles qui touchent majoritairement les filles.
- 3) Pour lutter contre les mariages précoces, des bourses de scolarisation peuvent être proposées à destination des filles jusqu'à leurs 18 ans, afin d'inciter les parents à les laisser aller à l'école et leur permettre de compléter leur cycle scolaire.

Remarque pour aller plus loin : dans la phase de conception, il convient également de prendre en compte les aspects genre dans :

- La budgétisation : dans la mesure du possible, prévoir des lignes budgétaires allouées aux activités spécifiques pour remédier aux inégalités entre les femmes et les hommes (formations de femmes leaders, campagnes de sensibilisations sur les inégalités...)
- L'identification des partenaires : partenariat avec des organisations de femmes ou travaillant sur l'égalité femmes-hommes, identification d'expertes, partenaires compétents en matière d'approche genre, ...
- Les capacités et compétences : s'assurer que les capacités et compétences sur les problématiques de genre sont disponibles au sein de la collectivité ou pourront l'être dans le cadre de la mise en œuvre du projet.
- L'organisation : s'interroger sur la politique interne de mon organisation, à savoir si elle favorise l'égalité femmes-hommes (salaires, évolutions de carrières, articulation des temps de vie et accès aux postes de décision).



Projet de Promotion de la Planification Familiale dans les villes du Bénin, ANCB-ISSV

Comment intégrer le genre dans le Cadre De Rendement

En fonction de degré de prise en compte du genre dans votre projet, **deux approches sont possibles** pour remplir le cadre de rendement que vous trouverez en annexe 4 à ce guide ou directement sur au lien suivant [Cadre de rendement sensible au genre](#).

- Si votre projet n'aborde pas ou très peu les questions de réduction des inégalités femmes-hommes ou d'autonomisation des femmes, répondre en priorité aux questions dans le paragraphe spécifique « Genre » en fin de cadre. La *transversalisation* du genre dans les autres rubriques du cadre de rendement est optionnelle.
- Si vous souhaitez que votre projet prenne en compte de manière principale ou à travers des objectifs spécifiques les questions de réduction des inégalités femmes-hommes ou d'autonomisation des femmes, répondre aux questions de manière transversale.
 - Toutes les questions proposées au niveau du cadre de rendement ne sont pas pertinentes pour tous les projets et doivent être choisies en fonction du secteur d'activités, des objectifs recherchés, des opportunités et des contraintes rencontrées.
 - Répondre également aux questions du paragraphe Genre en fin de cadre, qui reprend les points clé.

De même, il s'agira de prendre en considération les indicateurs pertinents, inscrits dans le cadre des indicateurs de genre prioritaires suivis par l'AIMF (ci-dessous), lors de l'identification des indicateurs de votre projet. Vous pouvez vous référer également aux indicateurs de genre par secteur proposés en Annexes 5 et 6.

Tableau des indicateurs sectoriels prioritaires de l'AIMF pour l'eau/assainissement

Indicateurs-type Genre : Secteur Eau et assainissement
Nombre de femmes bénéficiaires de latrines adaptées (domicile et public)
Nombre de femmes cheffes de ménages bénéficiaires de latrines adaptées (domicile)
Nombre de femmes bénéficiant de nouvelles opportunités économiques (emploi / AGR)
Nombre de bénéficiaires de sensibilisations intégrant les enjeux genre, désagrégué par sexe
Nombre d'infrastructures publiques intégrant des aménagements sensibles au genre
Pourcentage de femmes dans les structures de gestion des services mis en place
Taux de satisfaction des services par les bénéficiaires, désagrégué par sexe

Tableau des indicateurs sectoriels prioritaires de l'AIMF pour la santé

Indicateurs-type Genre : Secteur Santé
Nombre d'utilisatrices de contraception additionnelles dans les centres soutenus
Nombre d'utilisatrices additionnelles des services de santé maternelle dans les centres soutenus
Nombre d'utilisateurs additionnels des services de dépistage / vaccination IST, par sexe
Nombre de bénéficiaires de sensibilisations intégrant les enjeux genre, par sexe
Nombre d'acteurs locaux des services de santé formés sur les aspects et enjeux de genre
Nombre de structures offrant des services de santé sexuelle / maternelle adaptés
Pourcentage de femmes dans les structures de gestion des services
Taux de satisfaction des services par les bénéficiaires, désagrégé par sexe

Phase d'instruction par l'AIMF

C'est le Secrétariat Permanent de l'AIMF qui, à partir des échanges avec les équipes de villes, procède à la **phase d'instruction**. Durant cette étape, l'équipe de l'AIMF :

- Analyse si les aspects d'égalité homme-femme ont été abordées de manière adéquate dans la phase de conception,
- S'assure qu'aucun effet négatif n'est attendu sur l'augmentation des inégalités de genre,
- Statue sur le marqueur genre CAD de l'OCDE en fonction des critères définis ci-dessous,
- Formuler des recommandations à destination du porteur de projet pour apporter les ajustements nécessaires.

Grille d'identification du marqueur genre CAD de l'OCDE rempli par le Secrétariat Permanent

Critères minimums (qui doivent être remplis dans leur intégralité)	Valeur non-marqué	Valeur 0	Valeur 1	Valeur 2
Une analyse sexospécifique du projet/programme a été effectuée.		X	X	X
Les conclusions de l'analyse sexospécifique ont servi à étayer la conception du projet/programme et l'intervention s'inscrit dans une approche fondée sur le principe « Ne pas nuire »		X	X	X
Présence d'au moins un objectif explicite concernant l'égalité homme-femme, auquel est associé au moins un indicateur sexospécifique (ou l'engagement ferme de définir cet indicateur si le cadre de résultats n'a pas encore été élaboré au moment de l'examen du projet/programme au regard du marqueur).			X	
La finalité première du projet/programme est de faire progresser l'égalité entre les sexes et/ou l'autonomie des femmes				X
Le cadre de résultats permet de mesurer les progrès réalisés dans la concrétisation des objectifs du projet/programme en matière d'égalité des sexes au moyen d'indicateurs sexospécifiques de résultats/d'impact.				X
Les données et les indicateurs sont ventilés par sexe lorsqu'il y a lieu.			X	X
Engagement de déterminer de façon suivie les résultats produits par le projet/programme sur le plan de l'égalité homme-femme et d'en rendre compte lors de la phase d'évaluation.			X	X

Etape 3 : Mettre en œuvre et suivre l'approche genre inscrite dans le projet

Questions à se poser dans une mise en œuvre et un suivi sensibles au genre

Suivant l'importance de la dimension Genre accordée dans la conception de votre projet, le suivi de l'approche Genre dans la mise en œuvre va être plus ou moins intensif.

Questions clé à se poser dans la mise en œuvre du projet

	Questions clé à se poser	
	Essentielles et prioritaires	Pour aller plus loin
Compétences et capacités en genre disponibles	- L'équipe projet dispose-t-elle du personnel nécessaire pour mettre en œuvre et suivre les aspects de genre ?	- Les besoins en formations des équipes ont-ils été bien identifiés ? et les formations réalisées ? - Existe-t-il des points focaux ? Jouent-ils leur rôle dans la mise en œuvre et le suivi du projet ? - Le personnel féminin est-il bien représenté au sein de l'équipe projet ?
Dispositif de suivi des aspects genre dans la mise en œuvre	- Existe-t-il un dispositif d'accompagnement technique de proximité qui prend en compte les aspects genre ? - Le projet implique-t-il les femmes et les hommes dans le processus de suivi-évaluation ?	- Les plans d'action et budget annuels prennent-ils en compte les actions spécifiques et transversales liées au genre ? - Existe-t-il un groupe ou comité de suivi des aspects genre au sein de l'équipe projet et/ou avec les partenaires ?
Suivi des données et mesures correctives	- Des données désagrégées par sexe sont-elles collectées pour le suivi et l'évaluation du projet ? - Les mécanismes de remontée des informations et les sources de vérification des données sont-ils en place et facilement accessibles pour détecter et évaluer séparément les impacts du projet sur les femmes et les hommes ? Ces indicateurs sont-ils effectivement renseignés régulièrement et de manière fiables et complètes ? - Les informations sont-elles utilisées pour prendre les mesures correctives en temps et de manière concertée ?	- Le projet a-t-il des effets et des impacts différenciés sur les femmes et les hommes ?
Rapportage	- Les notes et rapports incluent-ils une section sur le genre ou l'intègrent-ils le genre dans chaque section ? - Les rapports présentent-ils les résultats et impacts du projet sur les femmes et les hommes (désagrégés) ?	- Le rapport final du projet identifie-t-il les lacunes ou les succès en matière de genre ?
Leçons apprises et bonnes pratiques	- Les leçons apprises et bonnes pratiques concernant le genre sont-elles bien indiquées ?	- Ces leçons apprises et bonnes pratiques sont-elles effectivement partagées par l'AIMF ?
Suivi financier		- Les fonds alloués aux activités spécifiques ou transversales liées au genre dans le budget ont-ils été dépensés tels que prévus ?

Rôle de l'équipe projet de la collectivité locale dans la mise en œuvre et le suivi de l'approche genre

La collectivité doit s'assurer que l'équipe projet dispose des capacités et compétences suffisantes pour mener à bien les activités liées au genre.

La collectivité s'assure que les notes et rapports intègrent bien tous les éléments relatifs à l'analyse du genre (activités réalisées, effets atteints ou attendus, indicateurs renseignés, difficultés rencontrés, mesures correctives, ...) de manière transversale et dans un paragraphe dédié.

Si besoin est, la collectivité organise des réunions de concertations avec les différents acteurs concernés afin de lever les obstacles à la mise en œuvre de l'approche Genre.

Remarque pour aller plus loin :

- *Pour améliorer la prise en compte transversale du genre dans le projets et organisation, la collectivité peut désigner un point focal Genre au sein de l'équipe projet, si ce n'est déjà le cas. Celui-ci aura la charge de suivre l'intégration transversale du genre dans la mise en œuvre du projet sur la base de l'approche définie lors de la conception. En concertation avec le personnel technique et sur la base de l'avancement des activités, du suivi des indicateurs, de missions d'accompagnement technique, le point focal Genre prendra les mesures correctives nécessaires pour réduire les effets négatifs et assurer la bonne mise en œuvre de l'approche Genre.*
- *La collectivité peut organiser conjointement avec l'AIMF une formation sur l'intégration transversale et spécifique du genre dans la mise en œuvre du projet, le système de suivi et de rapportage.*

Rapportage

Quel que soit le type de projet, en cohérence avec le cadre de rendement du projet, les rapports périodiques et annuels remis à l'AIMF doivent intégrer les aspects genre :

- (i) De manière transversale dans toutes les sections pertinentes du rapport (ex. bénéficiaires, avancement des activités, difficultés rencontrées, ...) ;
- (ii) Dans une section spécifique dédiée à l'analyse des résultats liés au genre (pertinence, résultats/impacts, durabilité) ;
- (iii) Dans la présentation des indicateurs suivis.

Etape 4 : Evaluer et capitaliser sur l'intégration du genre dans le projet

Pourquoi intégrer les aspects de genre aux évaluations ?

Il est pertinent pour la ville de renforcer les questions sur le genre dans une évaluation lorsque :

- Le projet a une forte composante genre (ex : données sexo-spécifiques, objectifs et activités portant sur le genre et la réduction des inégalités).
- Le projet a mis en œuvre des stratégies innovantes pour le genre et la réduction des inégalités entre les sexes. L'évaluation peut permettre de tirer les leçons et bonnes pratiques qui pourront être répliqués sur d'autres projets.
- Il a été constaté que le projet a eu des effets induits négatifs imprévus sur les femmes.
- Il a été constaté que, malgré les stratégies mises en œuvre à cet effet, le projet n'a pas obtenu les résultats escomptés en matière de réduction des inégalités.

Les objectifs des aspects genre de l'évaluation sont pour la ville un moyen :

- D'évaluer les résultats du projet sur l'égalité des sexes à l'aune des objectifs fixés au départ,
- D'évaluer la pertinence, l'efficacité et l'efficience des stratégies genre mises en œuvre,
- D'évaluer les impacts du projet et leur viabilité sur les femmes et hommes bénéficiaires **de manière différenciée**.
- De mesurer l'évolution de l'environnement institutionnel et organisationnel pour le genre,
- De tirer les leçons et capitaliser sur les expériences genre dans les secteurs.

Comment la ville peut intégrer les aspects de genre dans les évaluations ?

Comme pour la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet, l'évaluation genre qui sera menée doit être basée sur une approche méthodologique participative incluant les femmes et les hommes.

Le rapport d'évaluation intégrant le genre :

- présente clairement les données sexo-spécifiques.
- analyse les résultats du projet pour les femmes et les hommes, distinctement,
- analyse les changements pour l'égalité de genre à tous les niveaux d'organisation (ménages, communautés, villes, ...) et au niveau économiques, social, politique culturel, ...
- identifie les bonnes pratiques relatives au genre pour capitalisation.

Pour cela, il faut s'assurer que les éléments suivants sont bien pris en compte dans les Termes de référence de l'évaluation du projet, au risque que les analyses sur le genre soient seulement partielles :

- Le genre est-il intégré avec des questions genre spécifiques pour les critères d'évaluation de la performance du projet (pertinence, efficacité, efficience, impact, viabilité/durabilité) ?
- Des questions spécifiques sur les activités/stratégies genre sont-elles bien incluses ?
- Est-il clairement indiqué que les résultats devront être analysés séparément pour les femmes et les hommes et que les données sexo-spécifiques devront être désagrégées par sexe ?
- Est-il nécessaire de mobiliser une expertise genre spécifique dans le cadre de cette évaluation

- Est-il stipulé clairement que l'évaluation ressortira des leçons et bonnes pratiques de genre ?
- Le budget est-il adapté à la prise en compte des questions spécifiques de genre ?

La grille d'analyse suivante permet de guider l'évaluation. Les questions sont données de manière exhaustive à titre indicatif, et peuvent être utilisées en fonction des besoins et du type projet.

	Questions clé pouvant être posées pendant l'évaluation
Pertinence	- Le projet est-il cohérent avec les politiques locales et nationales en matière d'égalité de genre ? - Le projet a-t-il été conçu conformément aux besoins et aux intérêts des bénéficiaires, femmes et hommes ? L'intervention a-t-elle été ajustée en fonction de l'évolution de ces besoins en cours de projet ? - Une analyse genre a-t-elle été conduite en amont du projet ? A-t-elle fourni les informations nécessaires ? - Les activités étaient-elles adaptées pour répondre aux objectifs de réduction des inégalités de genre ? - Les femmes et les hommes ont-ils été consultés de manière adéquate dans la conception du projet ?
Efficience	- Les ressources et capacités suffisantes ont-elles été mobilisées de manière adaptée pour l'intégration de la dimension genre lors de l'identification, la faisabilité, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du projet ? - Les femmes ont-elles autant bénéficié des activités du projet que les hommes ? - Les mécanismes pour faciliter l'intégration des femmes dans les activités ont-ils été mis en œuvre ? - Y a-t-il eu des obstacles spécifiques à la mise en œuvre des stratégies visant à réduire les inégalités ? - Si oui, à quel niveau se situaient-ils ? Ces obstacles ont-ils été surmontés et si oui, comment ? - Sur le plan financier, une augmentation marginale des ressources financières allouées au genre aurait-elle permis de renforcer de manière significative les résultats en termes de réduction des inégalités de genre ? - Le système de suivi-évaluation du projet était-il adapté ? Des données désagrégées par sexe ont-elles été recueillies de manière régulière et fiables ? - Ces données ont-elles permis de prendre des mesures adaptées en temps ? Ces mesures ont-elles permis d'améliorer l'atteinte des résultats liés au genre ?
Efficacité	- Les femmes et les hommes ont-ils eu un accès équitable aux activités, produits et services du projet ? - Les bénéfices du projet sont-ils les mêmes pour les femmes et les hommes ? - Quels ont été les résultats du projet en matière de réduction des inégalités de genre ? - Dans quelle mesure les résultats du projet contribuent-ils au changement des attitudes et comportements relatifs aux rapports de genre ? - Y a-t-il eu des effets négatifs non prévus ayant nui à l'égalité entre les femmes et les hommes ? à l'accès des femmes à certains services, informations, opportunités, ... ? - Peut-on identifier les leçons apprises ou bonnes pratiques répliquables sur d'autres projets ?
Impact	- Le projet a-t-il des impacts positifs ou négatifs sur la dynamique des rapports de genre et l'égalité femmes/hommes en termes de répartition des responsabilités, accès et contrôle des ressources, ... ? - Le projet a-t-il eu un impact sur l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes ? - Les activités et les résultats de l'intervention en matière de réduction des inégalités entre les sexes et d'autonomisation des femmes ont-ils influencé le travail d'autres organisations et programmes ?
Durabilité	- Quels mécanismes/dispositifs ont été prévus et mis en œuvre pour s'assurer que les femmes et les hommes pourraient bénéficier des services/des résultats du projet sur le long terme ? - Quel est le degré d'appropriation de l'approche genre, portée par le projet, par les bénéficiaires ? - Dans quelle mesure cette approche genre a-t-elle été intégrée par les collectivités, les communautés, ... ? - Quelle est la probabilité selon laquelle les bénéficiaires femmes/hommes continueront d'utiliser les services/stratégies proposé(e)s une fois l'intervention terminée ? - Les capacités des collectivités, prestataires, partenaires, et autres acteurs ont-elles été suffisamment renforcées pour appuyer les changements positifs en matière d'égalité de genre après la fin du projet ?

Annexe 1 : Glossaire

pour mieux comprendre l'approche genre dans le développement

Action positive	L'action positive est une mesure nécessaire afin de s'attaquer aux inégalités substantielles conformément à la définition des droits de l'Homme (Committee on the Rights of Persons with Disabilities, Equal Rights Trust, 2017). L'action positive (ex. quotas) permet d'améliorer plus rapidement la situation des groupes fortement défavorisés en raison d'une discrimination qu'ils subissent ou qu'ils ont subie par le passé. Il s'agit d'interventions temporaires, ce qui ne veut pas forcément dire à court terme, ciblées sur divers groupes et qui peuvent être motivées par différents critères (OIT, <i>L'égalité au travail : relever les défis</i>, 2007).
Analyse genre ou sexo-spécifique	L'analyse genre, intégrée ou non dans une analyse diagnostique plus générale, doit spécifiquement permettre de faire un état des lieux, dans un espace donné (collectivité locale, quartier...) des différences entre les femmes et les hommes sur le plan des activités, des besoins, des contraintes et obstacles dans l'accès et le contrôle de l'information, des ressources disponibles, des services, des bénéfices du développement, de la prise de décision.
Approche genre	Approche d'analyse et de définition d'actions, visant à comprendre les rôles basés sur le genre, leurs causes et leurs impacts sur les sociétés. Elle permet de questionner et de déconstruire, si besoin est, les stéréotypes attribués aux femmes et aux hommes et de lutter contre les inégalités et les discriminations.
Approche femmes et développement	« Cette approche s'intéresse uniquement aux femmes comme population cible et met en place des programmes qui visent à renforcer leurs capacités pour améliorer leur situation sans remettre en question la répartition des tâches entre les femmes et les hommes et les stéréotypes de genre et sans travailler sur les causes des inégalités (elle diffère par la même de l'approche Genre).
Autonomisation⁷ (Empowerment)	Le concept d'autonomisation des femmes renvoie à une logique d'émancipation et d'accès au pouvoir pour les femmes qui font face à des discriminations à la fois dans l'accès aux savoirs, le contrôle des ressources économiques et productives (crédits, terres, technologies, ...) et la participation aux espaces de décision, mais aussi concernant les décisions relatives à leur corps, dans le choix d'utiliser un moyen de contraception, de se marier, d'être soignées ou d'avorter. Le concept d'autonomisation désigne ainsi la capacité d'agir de façon autonome, la capacité à faire des choix et celle de promouvoir des changements autour de soi dans la société par exemple. On parle surtout d'autonomisation des femmes.
Discrimination	Toute distinction, exclusion ou restriction fondées sur le sexe dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil ou dans tout autre domaine (Assemblée générale des Nations unies, <i>Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes</i>, 1979)
Ecriture inclusive	Ecriture désignant l'ensemble des attentions graphiques et syntaxiques permettant d'assurer une égalité des représentations entre les femmes et les hommes.

⁷ Le concept d'*empowerment*, en français « autonomisation » ou « émancipation », a été entériné par les Etats membres des Nations Unies lors de la Conférence de Pékin de 1995.

Égalité entre les femmes et les hommes (EFH)	Égalité de droit, des responsabilités et d'opportunités entre les femmes et les hommes de tout âge. Implique que les intérêts, besoins et priorités des femmes et des filles seront reconnus et considérés en fonction de leur diversité. L'EFH est une question de droit humain et un prérequis à l'atteinte des objectifs de développement durable (ONU Femmes, <i>Concepts and Definitions</i>).
Équité entre les femmes et les hommes	Les femmes et les hommes de tout âge rencontrent les mêmes opportunités en fonction de leurs besoins et intérêts différenciés. Il est donc nécessaire d'engager un traitement adapté (OMS, <i>Gender, Equity and Human Rights</i>).
Genre	Rôles et responsabilités, dévolus aux hommes et aux femmes, qui sont façonnés au sein de nos familles, de nos sociétés et de nos cultures. Ces notions s'acquièrent par l'apprentissage et peuvent varier au fil du temps et selon les cultures. Les systèmes de différenciation sociale tels que le statut politique, la classe, l'origine ethnique, les handicaps physiques et mentaux, l'âge et plusieurs autres facteurs, modifient les rôles de chaque genre (Unesco, <i>Glossaire</i>).
Indicateur sexo-spécifique	Indicateur permettant de suivre les effets spécifiques des actions au niveau de chaque sexe distinctement
« Leadership »	Le « leadership » est l'aptitude qu'a un individu de diriger d'autres individus en partageant une vision et en insufflant sa mise en œuvre par sa créativité et ses autres qualités personnelles pour les conduire vers le changement et l'innovation. On dira alors qu'un leader est quelqu'un qui est capable de guider, d'influencer et d'inspirer (<i>Perspective Monde</i>, 2016). Conclusions concertées de la 50e session de la Commission de la condition de la femme sur le renforcement de la participation des femmes au développement (2006) : Veiller à ce que les femmes et les filles puissent accéder à une formation qui leur permettrait d'acquérir les compétences et les capacités dont elles avaient besoin pour exercer des fonctions de responsabilité, et notamment à des outils, à une formation et à des programmes spéciaux susceptibles de les aider à intégrer, par exemple, la sphère politique jusqu'au plus haut niveau, compte étant tenu des inégalités qui existaient dans la société en matière de pouvoir et de la nécessité de respecter les différents schémas positifs de « leadership ».
Perspective de genre	Le terme « perspective de genre » est une manière d'examiner ou d'analyser l'incidence du genre sur les perspectives, les rôles sociaux et les interactions entre individus. Cette façon de voir permet de procéder à une analyse de genre et, ultérieurement, d'intégrer une dimension sexospécifique dans toute proposition de programme, de politique ou d'organisation » (ONU Femmes, <i>Glossaire de l'égalité des sexes</i>).
Quotas	Les quotas font partie des réponses possibles à la sous-représentation des femmes. Le principe repose sur l'idée que les femmes doivent être présentes, selon un certain pourcentage, dans les divers organes de prise de décision (conseils d'administration, assemblées parlementaires, commissions, gouvernement, etc.). Souvent envisagé comme une mesure temporaire, le temps de corriger les inégalités, le système de quotas impose des obligations aux responsables de recrutement et non pas aux femmes elles-mêmes.
Santé sexuelle et reproductive	Ensemble des méthodes, techniques et services qui contribuent à la santé et au bien-être en matière de reproduction. Incluant également la santé en matière de sexualité pour améliorer la qualité de vie et des relations interpersonnelles en allant plus loin que la simple offre de conseils et de soins relatifs à la reproduction et aux maladies sexuellement transmissibles (ONU, <i>Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement</i> , Le Caire, 1994).

Sexe	Caractéristiques physiques et biologiques qui différencient hommes et femmes (ONU Femmes, <i>Glossaire de l'égalité des sexes</i>).
Stéréotypes sexistes	Généralisations simplistes sur ce qui est attribué ou pas aux hommes et aux femmes. On attribue souvent aux hommes la compétitivité, l'avidité, l'autonomie, l'indépendance, l'esprit de confrontation, etc. Parallèlement, on attribue régulièrement aux femmes l'esprit de coopération, l'instinct maternel, la sollicitude, la facilité de communication, l'esprit de groupe, etc. Le recours aux stéréotypes sexistes permet souvent de justifier des discriminations sexistes. (ONU Femmes, <i>Glossaire de l'égalité des sexes</i>).
Violences faites aux femmes	Tout acte de violence sexiste qui cause, ou est susceptible de causer à la femme une atteinte à son intégrité ou une souffrance physique, sexuelle ou psychologique, y compris la menace d'un tel acte, la contrainte et la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée (OIF, <i>Déclaration Francophone sur les violences faites aux femmes</i> , 2010).

Annexe 2 : SYSTEME DE NOTATION DE REFERENCE DU MARQUEUR GENRE⁸ de la politique d'aide à l'appui de l'égalité homme-femme établi par le CAD-OCDE

	0	1	2
Description	Le projet/programme a été examiné au regard du marqueur mais il n'a pas été constaté qu'il visait l'objectif de l'égalité homme-femme	L'égalité homme-femme est un objectif important et délibéré du projet/programme mais elle ne constitue pas le principal motif de sa réalisation.	L'égalité homme-femme constitue l'objectif principal du projet/ programme et sa recherche détermine de façon fondamentale la conception de ce dernier et les résultats qui en sont attendus. Ce projet/programme n'aurait pas été entrepris en l'absence de l'objectif d'égalité entre femmes et hommes.
Explications	Cette valeur ne peut être utilisée par défaut. Les projets/ programmes n'ayant pas fait l'objet d'un examen ne doivent pas être marqués, c'est-à-dire qu'aucune valeur ne doit être inscrite dans le champ prévu. Le but est d'éviter toute confusion entre les activités qui ne visent pas l'égalité des sexes (valeur 0) et celles dont on ne connaît pas l'orientation à cet égard (champ à laisser vide). Il est nécessaire d'effectuer une analyse sexospécifique pour tous les projets/programmes. Les conclusions de cet exercice doivent permettre de s'assurer au minimum que le projet/programme considéré ne nuira pas au progrès de l'égalité entre femmes et hommes, ni ne renforcera les inégalités existantes entre eux.	Le projet intègre la dimension genre, mais de façon limitée et non exclusive. Elle se retrouve clairement seulement dans une ou deux des trois composantes principales sur trois : 1) évaluation des besoins, 2) activités et 3) résultats. L'objectif de l'égalité homme-femme doit cependant être mentionné de manière explicite dans la documentation relative au projet/programme considéré, et sa présence ne peut être implicite ni supposée. Outre les autres objectifs qu'il vise, le projet/programme est aussi destiné à produire un impact positif pour le progrès de l'égalité entre les sexes et/ou l'autonomisation des femmes et des filles, le recul des discriminations ou des inégalités fondées sur le sexe, ou la réponse à des besoins sexospécifiques. A noter que les projets axés sur la fourniture de services (comme les dispensaires, les crèches et garderies ou les refuges pour victimes de violence domestique) peuvent être marqués comme orientés vers l'égalité homme-femme, même s'ils ne comportent pas d'objectif explicite concernant la lutte contre les inégalités entre les sexes, s'ils contribuent à atténuer les contraintes sexospécifiques auxquelles les femmes doivent faire face et qui résultent des normes qui régissent	Approche ciblée = le projet est une action ciblée sur la base d'une analyse genre (objectif explicatif, voire exclusif, de réduire les inégalités de genre). Le projet/programme a été conçu avec pour finalité première de faire progresser l'égalité entre les sexes et/ou l'autonomie des femmes et des filles, de réduire les discriminations ou les inégalités fondées sur le sexe ou de répondre à des besoins sexospécifiques.

⁸ Source : Manuel Relatif au Marqueur de la Politique d'Aide à l'Appui de l'Égalité Homme-Femme Établi par le CAD-OCDE, Décembre 2016.

		les rapports sociaux entre les deux sexes et le rôle de chacun au sein de la collectivité (par exemple, si les services prévus concernent la garde des enfants, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, la santé reproductive et la prise en charge des victimes de violence domestique), ou s'ils visent à répondre à des besoins sexospécifiques. On part en effet du principe qu'il est important de prendre en compte les besoins, les droits et les intérêts spécifiques des femmes et que cette démarche peut être un premier pas vers l'égalité des sexes.	
Exemples de projets	• Projet de gestion des boues de vidange en ville. Une analyse sexospécifique a été effectuée, mais l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas un objectif délibéré, et le projet ne comporte pas d'activités expressément destinées à réduire les inégalités fondées sur le sexe (ex. latrines séparées mais non adaptées aux spécificités des femmes en termes de sécurité, hygiène menstruelle, ...) ou à accroître l'autonomie des femmes (ex., instauration de quotas d'hommes et de femmes à recruter pour les travaux de construction, ...). • Projet d'éducation de base et d'alphabétisation destiné à bénéficier aux garçons et aux filles mais sans objectif précis concernant la lutte contre les obstacles sexospécifiques à l'éducation, ni activités visant expressément à éliminer ces obstacles. • Projet d'accès des agriculteurs locaux au microcrédit pour leur permettre d'acheter des intrants agricoles (pesticides, engrais, ...). Le projet ne tient pas compte des différences de capacités financières initiales des femmes, des difficultés spécifiques pour accéder aux moyens de production et exercer un contrôle sur ces derniers. Il ne comporte pas de mesures visant clairement les agricultrices.	• Projet sur l'eau et l'assainissement consistant à construire des installations d'alimentation en eau potable dans une localité, et visant à améliorer l'état de santé de ses habitants par l'éducation à l'hygiène, ainsi que leurs conditions de vie, qui prévoit délibérément d'associer les femmes à la conception de ces installations, au choix de leur lieu d'implantation et à leur gestion à long terme. La prise en compte des besoins et l'implication effective des femmes dans ce projet d'accès à l'eau, visant la totalité de la population, est un « Objectif significatif ». • Projet d'éducation de base et d'alphabétisation destiné à bénéficier aux garçons et aux filles. Un des objectifs consiste explicitement à lutter contre les obstacles sexospécifiques à la scolarisation des filles. Des activités visent à éliminer ces obstacles (ex. offre d'incitations financières aux familles défavorisées pour les encourager à autoriser leurs filles à fréquenter l'école). • Projet d'approvisionnement en eau potable d'un district ou d'une localité : entre autres, il comporte un résultat et des activités spécifiques pour permettre aux femmes et aux filles d'accéder aisément et en toute sécurité aux installations de distribution de l'eau potable. • Projet destiné à répondre aux besoins des adolescentes et adolescents en matière de santé sexuelle et reproductive, ainsi qu'à leurs droits en matière de procréation. Pour cela, un dispensaire est mis en place avec des services d'information, de prévention et de dépistage de l'infection à VIH ainsi que de planification familiale. Ce dispensaire touchera les deux sexes, mais offrira des services différenciés aux filles et aux garçons, en s'adaptant aux besoins et contraintes spécifiques de chacun.	• Projet ayant pour objet de construire un centre de santé maternelle doté d'accoucheuses qualifiées, comportant un espace d'accouchement propre et dispensant des soins postnatals aux mères et aux bébés, qui prend en compte les besoins, les droits et les intérêts des femmes. L'«Objectif principal » est d'améliorer l'accès aux soins des femmes en lien avec leurs besoins spécifiques, non pris en compte dans les services sanitaires existants. • Projet concernant exclusivement l'accès des filles à l'enseignement et/ou à la formation professionnelle et l'amélioration des résultats qu'elles y obtiennent. L'objectif principal est d'assurer l'autonomisation des femmes et des filles et de réduire les inégalités entre garçons et filles en termes d'accès à l'éducation et à l'emploi. • Projet principalement conçu pour prévenir la violence fondée sur le sexe dans les situations de conflit. • Projet de protection sociale mis en place avec pour finalité première d'assurer l'autonomisation des femmes et des filles en tant que population particulièrement défavorisée au sein de la collectivité. • Projet visant à sensibiliser les hommes et les garçons et à les mobiliser pour qu'ils deviennent acteurs de la lutte contre la violence fondée sur le sexe dans leur communauté. L'objectif général est de réduire les violences contre les femmes de manière durable par des changements de comportements chez les hommes.

	• Projet destiné à prévenir la consommation excessive d'alcool et l'alcoolisme chez les hommes défavorisés (ex. groupes de soutien, services d'assistance psychologique) pour des questions sanitaires. La réduction de la fréquence et gravité des violences contre les femmes peut être un effet indirect, mais il n'était pas prévu dans le projet.	• Projet de décentralisation et de gouvernance locale, qui vise à renforcer les capacités des administrations locales à améliorer leur planification et gestion financière. Entre autres, un des objectifs vise explicitement à accroître la participation des femmes dans la prise de décision à l'échelon municipal et à assurer l'offre de services répondant à leurs besoins particuliers (ex. budgétisation sexospécifique). • Projet d'infrastructures visant la construction d'une nouvelle ligne de métro. Entre autres, un des objectifs est d'améliorer l'utilisation du système de transport par les femmes à travers la prise en compte de leurs besoins en matière de sécurité (ex. mise en place d'un éclairage sécurisant dans les rues situées aux abords des stations).	
--	---	---	--

CONTEXTE ET ENVIRONNEMENT

Le rôle des autorités locales pour répondre aux enjeux et crises mondiaux est reconnu et appelle une réussite des décentralisations, qui passe par une reconnaissance et un renforcement des pouvoirs locaux, un dialogue constructif et la recherche de complémentarités entre acteurs afin de faire avancer l'Etat de droit. Les Objectifs de Développement Durable et le Nouvel Agenda urbain consacrent cette place des pouvoirs locaux pour un développement durable et identifient clairement les leviers d'action.

La coopération internationale des villes est en pleine mutation : les pouvoirs locaux sont mieux représentés à l'échelle mondiale par leurs réseaux, ils nourrissent une diplomatie des villes et veulent porter des projets de solidarité pour répondre collectivement aux défis du développement urbain.

Parce qu'elle traduit un engagement pour le dialogue des cultures et pour le respect des différences, la Francophonie est un espace porteur de sens pour les relations internationales des villes : elle est un supplément d'âme pour la coopération

NOTRE POSITIONNEMENT

Etre, au sein de la Francophonie, un accélérateur d'échanges, d'action et d'innovation pour amplifier la contribution des autorités locales à la paix par un dialogue des cultures et une croissance partagée, et affirmer les Maires dans le débat francophone.

NOS FONDEMENTS / NOTRE CARACTERE

> **Le concert de la diversité francophone** : L'AIMF est un espace d'ouverture vers d'autres cultures et donc d'enrichissement. C'est une famille soudée de Maires, rassemblés autour de valeurs et d'idéaux communs, qui partagent la volonté de les traduire à l'échelle locale.

> **Des valeurs partagées** : Egalité Femmes Hommes / Dialogue et respect de la diversité / l'Humain dans l'urbain / Attachement à une approche territoriale du développement / Attachement à l'Etat de droit / Respect de l'environnement et développement durable)

> **La force d'une double dimension pensée/action** : L'AIMF tire sa force d'une double dimension pensée et action : ses membres pensent en hommes d'action (ancrage dans la réalité) et agissent en hommes de pensée et de parole (inscription de l'action dans le long terme)

NOTRE MANIERE DE FAIRE

Une démarche intégrée qui met en cohérence action et réflexion

Ouverture, décloisonnement et recherche de complémentarités : Universités, société civile, Secteur privé, journalistes, parlementaires, Etats...

Un pont entre les municipalités et les Partenaires Techniques et Financiers

Maîtrise d'ouvrage locale des projets : une garantie d'appropriation, de durabilité et de résilience

Prévention des conséquences négatives de l'aide

Soutien aux solutions innovantes et créatives pour répondre aux enjeux du développement local

Suivi et évaluation des projets

NOS MISSIONS

Valoriser l'apport de la Francophonie des territoires et créer les conditions d'une union dynamique du national et du local en Francophonie

Renforcer les Maires et les équipes municipales pour leur permettre de tisser un dialogue équilibré avec les Etats et les acteurs locaux, et de jouer ainsi à plein leur rôle essentiel pour la paix, le vivre-ensemble, la croissance partagée

Favoriser des partenariats concrets au service du développement durable des villes, du dialogue et de la paix

NOTRE ORGANISATION

Un Bureau qui porte politiquement l'association
Une association de membres actifs, fortement engagés, qui intègrent l'AIMF comme un élément central de leur coopération internationale

Des groupes de travail autonomes, axés sur les questions techniques (Commissions permanentes) et politiques (Groupes de plaidoyer), portés par des métropoles relais, qui dynamisent la vie du réseau et alimentent les réflexions

Un Secrétariat permanent léger, performant et réactif, consolidé pour faire face à la croissance de l'association

Des experts extérieurs qui appuient la mise en place des actions de terrain sans créer d'écran entre le SP et les membres

NOS PARTENAIRES

Des partenariats équilibrés - L'équilibre des influences est nécessaire pour permettre à l'association de conserver la maîtrise des ses orientations.

Un partage des valeurs et des objectifs - Les partenariats noués avec l'AIMF concrétisent une volonté de placer les autorités locales au cœur de la réponse aux enjeux globaux.

Des partenariats innovants - L'AIMF mise sur l'ouverture et le renforcement des complémentarités pour développer des partenariats et des financements innovants.

La répartition des financements au cœur de la durabilité du modèle AIMF

Un équilibre entre fonds liés (fléchés sur des projets) et fonds déliés, ainsi qu'entre fonctionnement et investissement est nécessaire pour conserver la viabilité de la structure et préserver sa capacité d'initiative.

UNE SOLIDARITE AGISSANTE POUR FAIRE EVOLUER LES MANIERES DE FAIRE

4 AXES POUR UNE DEMARCHE INTEGREE

Construire ensemble la gouvernance de demain

Les Maires ne peuvent plus gérer les villes seuls. Ils doivent évoluer dans le dialogue et la bienveillance avec les autorités étatiques afin de faire progresser l'Etat de droit et les droits de l'homme. Ils doivent aussi maîtriser la diversité et la complexité de leur territoire et des jeux d'acteurs, réduire l'opposition entre droits de la ville et droits à la ville. Cette maîtrise ne passe pas seulement par une formation à la gestion administrative et financière, mais par une évolution profonde des manières de faire et de gouverner.

Renforcer l'autonomisation des autorités locales

Une autonomie locale effective est essentielle à la réussite des processus de décentralisation. Pour que les autorités locales aient les moyens d'assumer les compétences qui leur sont transférées, il est nécessaire de renforcer leur autonomie financière, mais aussi d'apporter des solutions concrètes aux blocages persistants, dans une relation bienveillante entre l'Etat et les autorités locales. Il faut également soutenir une expertise territoriale dont la qualité est aujourd'hui reconnue et accompagner sa valorisation à l'international. De même, il faut renforcer la transparence vis-à-vis des populations.

Financer le développement des territoires

Les actions de terrain sont la marque de fabrique de l'AIMF et le ciment de son réseau. Leur apport est multiple :
- elles symbolisent la solidarité entre les villes
- elles apportent des réponses concrètes aux attentes des populations, contribuant localement à l'atteinte des ODD et à la mise en œuvre du Nouvel Agenda urbain
- elles sont un support au renforcement des capacités et à l'évolution des manières de faire
- elles valorisent les élus locaux par la performance des résultats atteints

Mobiliser toutes les énergies locales

Catalyseur des dynamiques territoriales, le Maire doit s'appuyer sur la diversité des acteurs pour porter une approche territoriale du développement : société civile, associations de femmes, secteur privé, université... Cette bonne articulation est essentielle pour :
- enrichir le développement local et l'aseoir sur des bases partagées
- favoriser le dialogue et le vivre ensemble en harmonie
- renforcer la légitimité des autorités locales

ORIENTATIONS 2019/2023

>> **Etre un espace de partage, d'orientation et de construction collective d'une gouvernance locale** adaptée aux enjeux actuels en poursuivant la démarche d'ouverture vers une diversité d'acteurs (société civile, universités, secteur privé...)

>> **Animer une réflexion continue sur la ville et la gouvernance** locale à travers une variété d'outils (conférences, ateliers, expertise, publication de Raisonance, MOOC...) sur des thématiques clés (La décentralisation demain ; Villes et évolutions sociétales ; Villes et migrations ; Villes et sport ; Villes et modèles de développement, Villes et Francophonie...)

>> **Valoriser les engagements et faire avancer les positions des autorités locales francophones en Francophonie et au-delà** grâce à des outils renforcés d'animation du réseau et à une reconnaissance aboutie par la Francophonie institutionnelle

>> **Soutenir les dialogues multiacteurs** (autorités locales, autorités nationales, parlementaires, experts, universités, presse...) pour renforcer la confiance entre autorités publiques, faire avancer les plaidoyers des Maires et renforcer des visions partagées sur la nature et le rôle des autorités locales dans le développement.

>> **Soutenir la montée en puissance des associations nationales et sous-régionales d'autorités locales**, acteurs qui dynamisent les unions économiques régionales et renforcent le lien de celles-ci avec les populations à la base

>> **Poursuivre l'appui à l'autonomisation financière des collectivités locales** en mettant l'accent sur les initiatives innovantes et en accompagnant le plaidoyer des autorités locales afin de faire avancer les processus et réformes nécessaires.

>> **Accompagner les Maires dans la sécurisation de leur gestion** afin de limiter les risques qui pèsent sur eux et de renforcer leur crédibilité par rapport aux bailleurs : mise en place de la norme ISO 37001, veille sur les risques liés à la responsabilité civile, pénale et pécuniaire des élus locaux...

>> **Renforcer la mise en cohérence avec et entre les coopérations décentralisées de nos villes membres** afin de renforcer des coopérations multilatérales

>> **Maintenir la dynamique multi-partenaire** afin d'encourager les complémentarités et d'augmenter le périmètre des projets en mobilisant des partenaires publics et privés

>> **Continuer de faire en sorte que les projets appuyés soient des laboratoires vivants** des valeurs, de la manière de faire et de la gouvernance locale promues par l'AIMF.

>> **Encourager l'innovation et investir de nouveaux domaines** : l'AIMF doit être un support pour l'expérimentation dans les territoires.

>> **Soutenir les synergies entre les acteurs locaux et les collectivités** pour dynamiser leur contribution au développement des territoires et à la production de services publics locaux, dans une logique de complémentarité avec les autorités locales : incubateurs, entrepreneurs de l'ESS, associations de femmes, autorités traditionnelles, autorités religieuses...

>> **Valoriser l'engagement des acteurs locaux** en faveur du développement des territoires : Prix AIMF de la Femme francophone, Prix journalisme...

>> **Soutenir la mise en réseau des acteurs d'une approche territoriale du développement** et leur mobilisation aux côtés des autorités locales : journalistes, femmes, entrepreneurs...

UN IMPACT SUR LE DIALOGUE DES CULTURES ET LA CROISSANCE PARTAGEE

1. Vivre-ensemble et dialogue des cultures

> Paix, prévention des conflits et de la radicalisation violente
> Genre
> Respect et valorisation de la diversité
> Migrations
> Numérique et démocratie locale
> Sport et cinéma

2. Décentralisation et gouvernance locale

> Autonomisation financière et modernisation des finances locales
> Localisation des ODD
> Territoires numériques et maîtrise des données urbaines

3. Développement et valorisation des territoires

> Développement économique
> Environnement et lutte contre le changement climatique
> Patrimoine
> Aménagement urbain
> Economie sociale et solidaire

4. Services essentiels

> Eau / Assainissement
> Santé
> Education

Annexe 4 : Comment intégrer le genre dans le cadre de rendement du projet

En fonction de degré de prise en compte du genre dans le projet, deux approches sont possibles pour remplir le cadre de rendement. Dans les deux cas, la partie Genre en fin de cadre est à remplir obligatoirement.

- Si votre projet n'aborde pas ou très peu les questions de réduction des inégalités femmes-hommes ou d'autonomisation des femmes (probablement marqué 0 ou non-marqué suivant le marqueur CAD/OCDE en phase d'instruction, cf. Section 2.4.2 du guide pour les maires),
 - répondez en priorité aux questions dans le paragraphe Genre en fin de cadre,
 - Si c'est pertinent, intégrer des éléments dans les autres rubriques du cadre.
- Si vous souhaitez que votre projet prenne en compte de manière principale ou à travers des objectifs spécifiques les questions de réduction des inégalités femmes-hommes ou d'autonomisation des femmes (probablement marqué 1 ou 2 suivant le marqueur CAD/OCDE lors de l'instruction, cf. Section 2.4.2 du guide pour les maires),
 - répondez aux questions de manière transversale. Toutes les questions proposées au niveau du cadre de rendement ne sont pas pertinentes pour tous les projets et doivent être choisies en fonction du secteur d'activités, des objectifs recherchés, des opportunités et des contraintes rencontrées.
 - Répondez également aux questions du paragraphe Genre en fin de cadre, qui reprend les points clé du cadre.

Vous pouvez vous référer à la section 2 « Intégrer le genre dans le cycle de projet » du Guide qui vous aidera à intégrer le genre dans le cadre de rendement et/ou compléter la Rubrique Genre ci-dessous.

De même, veuillez prendre en considération les indicateurs pertinents, inscrits dans le cadre des indicateurs de genre prioritaires suivis par l'AIMF, lors de l'identification des indicateurs de votre projet (cf. Annexes 5 et 6).

PROBLÉMATIQUE ET CONTEXTE	
Existe-t-il une analyse genre ? Intègre-t-elle des statistiques désagrégées par sexe, permettant de connaître les situations différenciées entre les femmes et les hommes et de comprendre les discriminations ou les obstacles rencontrés par les femmes dans tous les domaines ?	
BUT DU PROJET (Objectif spécifique) Ce qui est directement visé par le projet Plusieurs objectifs possibles	FINALITÉ (Objectif général) Ce à quoi le projet va contribuer ultimement
Si la finalité du projet est exclusivement de réduire les inégalités femmes-hommes ..., les objectifs spécifiques en découlant doivent être formulés clairement dans ce sens.	Si la finalité du projet est exclusivement de réduire les inégalités femmes-hommes, l'autonomisation des femmes, leur accès aux ressources et aux opportunités et leur égale participation aux espaces de décisions, l'objectif général doit être formulé explicitement tel quel.

Ex. 1 : Objectif spécifique : Construction d'un centre de santé maternelle, doté d'accoucheuses qualifiées, comportant un espace d'accouchement propre et dispensant des soins postnatals aux mères et aux bébés Si la finalité du projet du projet n'est pas exclusivement de réduire les inégalités femmes-hommes ..., mais qu'au moins un des objectifs spécifiques prévoit de cibler cette réduction ou autonomisation des femmes, alors cet objectif doit être formulé dans ce sens. <i>Ex. 2 : Un des objectifs spécifiques : Permettre aux femmes et aux filles d'accéder aisément et en toute sécurité aux installations de distribution de l'eau potable (marqueur 1 du CAD/OCDE)</i> <i>Ex. 3 : Un des objectifs spécifiques : Offrir des services différenciés aux filles et aux garçons en termes d'information, de prévention et de dépistage de l'infection à VIH ainsi que de planification familiale (marqueur 1 du CAD/OCDE)</i> <i>Autres exemples d'objectifs spécifique : Augmenter le nombre des femmes et des enfants qui ont recours aux services de la santé maternelle et infantile dans les structures sanitaires ciblées</i> Si le projet ne vise pas de manière générale ou spécifique le genre, alors la formulation des objectifs général et spécifiques n'incluent pas explicitement la dimension genre.	Ex. 1 : Objectif général : Assurer l'accès des femmes à des services de santé maternelle adaptées à leurs besoins et non-existants jusqu'à présent (marqueur 2 du CAD/OCDE) Si la finalité du projet du projet n'est pas exclusivement de réduire les inégalités femmes-hommes ..., mais qu'au moins un des objectifs spécifiques prévoit de cibler cette réduction ou autonomisation des femmes, alors l'objectif général peut être formulé de manière plus globale. <i>Ex. 2 : Objectif général : Améliorer l'approvisionnement en eau potable de la population d'une localité.</i> <i>Ex. 3 : Objectif général : Améliorer l'accès des adolescentes et adolescents aux informations et services en matière de santé sexuelle et reproductive, ainsi qu'à leurs droits en matière de procréation.</i> Si le projet ne vise pas de manière générale ou spécifique le genre, alors la formulation des objectifs général et spécifiques n'incluent pas explicitement la dimension genre (marqueur 0 du CAD/OCDE s'il existe une analyse genre, sinon indiqué non-marqué). Si pertinent, insérer les ODD (3, 5, ...) auxquels contribuent l'objectif général
ACTIVITÉS	
Que le projet vise la réduction des inégalités femmes-hommes de manière générale ou seulement spécifiques, les activités qui répondront à ces objectifs et résultats doivent être clairement identifiées et formulées, et les activités ciblant les femmes bine précisées en tant que tel. Les questions à se poser sont : - Les activités prévues sont-elles organisées de manière à favoriser la participation des femmes et des hommes à égalité (diffusion de l'information, horaires, garde d'enfants) ? - Permettent-elles de réduire les inégalités femmes-hommes, de favoriser une plus grande autonomisation économique des femmes, une meilleure prise de décision, une plus grande participation aux espaces publics et politiques, de déconstruire les stéréotypes de genre, et/ou de lutter contre les violences de genre ? - Quelles actions ou activités bénéficieront directement aux hommes ? Aux femmes ? Aux groupes les plus marginalisés de la communauté ? - Certaines actions ou activités doivent-elles être éliminées ou modifiées du fait d'un risque : de conflits entre groupes d'acteurs ou entre hommes et femmes ? d'impacts négatifs sur les hommes ou sur les femmes ? Au regard des résultats du diagnostic, faudrait-il impliquer d'autres groupes pour mettre en œuvre certaines activités de développement ? Ex. 1 : (1) Recrutement et formation d'un personnel féminin pour l'accueil des femmes ; (2) formation d'accoucheuses certifiées. Ex. 2 : (1) Etude de faisabilité du point d'eau (idem pour latrines) à travers des consultations impliquant les femmes ; (2) Mise en place d'un système d'éclairage autour du point d'eau (idem pour latrines). Ex. 3 : (1) Organiser des sessions de sensibilisation spécifiques pour les filles sur la contraception et l'hygiène menstruelle.	
RÉSULTATS ET INDICATEURS COURT TERME	RÉSULTATS ET INDICATEURS LONG TERME

Les résultats attendus à court-terme tels que formulés bénéficient-ils également aux femmes et aux hommes ? Visent-ils la réduction des inégalités, l'autonomisation des femmes, leur accès aux droits et aux espaces de décisions ? Sont-ils cohérents avec les activités ciblant les femmes et les objectifs général et spécifiques de réduction des inégalités ou autonomisation des femmes ? Permettent-ils de mesurer la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes dans les différents domaines (par exemple l'égal accès aux services d'éducation ou de santé, l'accès aux postes de décisions, l'égal accès aux ressources économiques comme les crédits) ? Permettent-ils de connaître l'évolution des perceptions sur le genre (par exemple le niveau de tolérance sur les violences faites aux femmes) ? Les indicateurs de suivi des résultats définis permettent-ils vraiment d'évaluer le nombre de femmes et d'hommes bénéficiaires des activités et résultats du projet ? Des indicateurs sexo-spécifiques sont-ils inclus pour suivre les activités et résultats ? Les résultats attendus à court-terme sont-ils bien analysés de manière différenciés suivant les femmes et les hommes ? Des indicateurs peuvent entre autres être identifiés dans la liste proposée en annexes 6 et 7 du présent guide.	Les résultats attendus bénéficiant aux femmes seront-ils maintenus sur le long-terme ? Quels sont les mécanismes que le projet prévoit de mettre en place pour assurer le maintien de ces résultats en dépit des risques et en lien avec les hypothèses citées ci-dessous ?
---	---

HYPOTHESES ET RISQUES

(Conditions internes et externes nécessaires à la réussite du projet)

Activités se réalisent si ...	Résultats court terme se réalisent si ...	Résultats long terme se réalisent si.....
Insérer les risques sur le plan social, politique, culturel, environnemental, liés aux stéréotypes, ... qui pourraient impacter négativement la réduction des inégalités femmes-hommes ou l'autonomisation des femmes ou si des effets négatifs sont attendus, alors il convient d'insérer les mesures correctives prévues dans le projet pour limiter ces effets	Insérer les risques sur le plan social, politique, culturel, environnemental, liés aux stéréotypes, ... qui pourraient impacter négativement la réduction des inégalités femmes-hommes ou l'autonomisation des femmes ou si des effets négatifs sont attendus, alors il convient d'insérer les mesures correctives prévues dans le projet pour limiter ces effets	Préciser les hypothèses prévues d'être valables après la fin du projet

RAYONNEMENT

Bénéficiaires directs et indirects de la mise en oeuvre du projet)

Bénéficiaires des activités	Bénéficiaires des résultats court terme	Bénéficiaires des résultats long terme
Quel que soit l'objectif du projet, il est nécessaire de préciser si les femmes sont bénéficiaires ou non du projet, de manière directe ou indirecte et en quelle proportion, pour chacune des activités, résultats court-terme et résultats long-terme. Le suivi des bénéficiaires doit se faire à travers des indicateurs sexo-spécifiques		

RESSOURCES

(Moyens requis pour réaliser les activités)

Moyens humains	Moyens physiques	Moyens organisationnels	Moyens financiers Coût et financement du projet - Délai
Les partenaires incluent-ils des organisations de femmes ou travaillant sur l'égalité femmes-hommes ? Ou des expertes sur la question de genre ? Les partenaires sont-ils formés sur les questions de genre et d'égalité femmes-hommes ? Un point focal est-il désigné pour suivre les activités de manière transversale ou spécifique ?	Le matériel prévu sur le projet (ex. matériel informatique, matériel roulant, ...) va-t-il bénéficier de manière équitable aux activités ciblant les femmes et les hommes et aux membres féminins et masculins de l'équipe du projet ?	La politique interne de l'organisation favorise-t-elle l'égalité femmes-hommes (salaires, évolutions de carrières, articulation des temps de vie et accès aux postes de décision) ? L'équipe est-elle formée ou sensibilisée sur les questions de genre ? Est-il prévu de le faire ? Les mécanismes participatifs incluant les femmes et les hommes sont-ils définis et appliqués	Le budget prévoit-il de financer des activités spécifiques pour remédier aux inégalités entre les femmes et les hommes (formations de femmes leaders, campagnes de sensibilisations sur les inégalités...) ? Les activités financées bénéficient-elles également aux femmes et aux hommes ?
ASPECTS GENRE			
Si les réponses aux questions ci-dessous sont oui, assurez-vous que les éléments de réponse sont également bien insérés dans les rubriques dédiées ci-dessus. • Avez-vous réalisé une analyse genre ou intégré le genre dans le diagnostic initial du contexte ? et avez-vous ressorti des éléments pertinents que vous avez pris en compte dans le projet ? • Est-ce que la réduction des inégalités femmes-hommes et/ou l'autonomisation de femmes est un objectif principal ou objectif spécifique ? • Avez-vous des résultats spécifiques liés au sujet ? • Si oui, quelles sont les activités prévues à cet effet ? • Peut-on s'attendre à des effets négatifs sur la réduction des inégalités femmes-hommes et/ou l'autonomisation de femmes ? Quelles mesures d'atténuation avez-vous prévu (citez les) ? • Quel que soit le type de projet, avez-vous intégré des indicateurs sexo-spécifiques que vous allez suivre (citez les) ? • Il y a-t-il des moyens humains, matériels, financiers spécifiques dédiés aux activités de réduction des inégalités femmes-hommes et/ou l'autonomisation de femmes (citez les) ? • Avez-vous déjà ou comptez-vous intégrer le genre dans votre organisation ? Comment ? • Disposez-vous des compétences en interne sur les questions de genre ? • Marqueur CAD estimé : non-marqué, 0, 1, 2			

Annexe 5 : Liste d'indicateurs liés au genre pouvant être utilisés sur les projets d'eau/assainissement et intégrés initialement dans les documents projet, cadre de rendement et cadre logique à destination des collectivités

Ces indicateurs sont donnés de manière exhaustive et à titre purement indicatif. Ils peuvent être directement suivis par le projet, notamment pour les produits et réalisations, ou être renseignés dans le cadre d'enquêtes initiales et finales formelles auprès d'échantillons de bénéficiaires, notamment concernant l'analyse des indicateurs d'effets et impacts.

*Indicateur sexo-spécifique (désagrégué par sexe)

Niveau	Eau assainissement (accès à l'eau potable, gestion des boues de vidange, accès à des structures sanitaires, ...)
Amélioration de la prise en compte du genre par les collectivités (gouvernance au niveau des collectivités)	- Marqueur CAD du projet présenté / financé (non-marqué, 0, 1, 2) - Nombre de personnes impliquées dans le projet (pour sa préparation et sa mise en œuvre), ayant une expertise genre (et fonction par rapport au montage, mise en œuvre et suivi du projet)* - Nombre de femmes dans les équipes de gestion et de mise en œuvre du projet et type de poste occupé (et ratio femmes/hommes*) - Nombre de femmes en charge de la gouvernance du projet au sein de la collectivité (et ratio femmes/hommes*) - Nombre de femmes participant aux prises de décision sur les services (et ratio femmes/hommes dans les instances gestionnaires et décisionnaires*) - Nombre de sessions d'atelier ou de formations sur l'intégration du genre dans les politiques/stratégies sectorielles locales ou interventions liées à l'eau et assainissement - Nombre d'études sur le genre/analyse sexo-spécifique réalisées dans le secteur de l'eau et assainissement - Nombre de sessions, d'ateliers de plaidoyers ou de formations organisés sur l'intégration du genre dans les politiques sectorielles (désagrégué par thème et structure) - Nombre de collectivités ayant intégré dans leurs instruments politiques la question du genre - Nombre de points focaux genre identifiés et formés (désagrégués par genre et structure)
Produits / réalisations	-
<i>Renforcement des capacités</i>	- Nombre actions de sensibilisation liée à tout thème concernant l'amélioration de l'accès des femmes aux services d'eau et assainissement, inclus l'éducation à l'hygiène, la protection de l'environnement, les modes de collecte, tri, recyclage et gestion des déchets, les violences faites aux femmes (et ratio formations ciblées sur l'approche genre/formation générale non ciblées) - Nombre d'actions de formation/de sensibilisation ayant ciblé spécifiquement les femmes/les hommes (et ratio formations ciblant les femmes/formations non ciblées)* - Nombre de personnes formées sur les thèmes (désagrégué par sexe, thème)*
<i>Accès aux services et informations</i>	- Nombre d'infrastructures publiques bénéficiant d'un accès à l'eau ou à l'assainissement amélioré prenant en compte des considérations de genre (ex. latrines séparées selon les sexes et latrines intégrant les besoins d'hygiène menstruelle) - Nombre d'infrastructures sécurisées au regard des considérations de genre (ex. éclairage suffisant, localisation, signalétique) - Nombre d'infrastructures sanitaires construites spécifiquement dédiées aux filles/femmes (et ratio par rapport aux infrastructures construites mixtes ou dédiés aux hommes*)

	- Nombre de personnes ayant bénéficié de fournitures sanitaires*
<i>Contrôle/Participation aux décisions</i>	- Nombre d'hommes et de femmes ayant participé aux réunions de concertation, et au processus de prise de décisions*
Effets et impacts	-
<i>Renforcement des capacités, inclues capacités financières, de manière durable</i>	- Nombre de femmes appliquant les nouvelles connaissances et compétences en matière d'assainissement, d'hygiène et gestion de l'eau (et ratio femmes/hommes *) - Nombre de femmes ayant développé de nouvelles activités génératives de revenus en lien avec le projet (ex. commerce de produits sanitaires, gestion des latrines, gestion des déchets solides, ouverture des métiers d'assainissement aux femmes, ...) (et ratio femmes/hommes*) - <i>Nombre/taux de femmes et d'hommes ayant amélioré leurs revenus grâce au projet*</i> - Taux de perte de revenus par genre due au projet * - Taux de femmes et d'hommes ayant été exclus des nouveaux aménagements, suite au projet* - Réduction des cas de maladies hydriques par sexe et âge * - Temps épargné utilisant les services améliorés d'eau et d'assainissement par les femmes, hommes * - Evolution des dépenses des ménages alloués aux questions sanitaires concernant les femmes (accès aux latrines, hygiène féminine, ...) - Nombre/Part des femmes et des hommes ayant amélioré leurs conditions de vie en lien avec les aménagements liés à l'eau et l'assainissement* - Nombre de femmes (et ratio hommes/femmes) parmi les populations affectées par des impacts négatifs d'activités liées au projet (p. ex. expropriation)*
<i>Accès aux services et informations de manière durable</i>	- Nombre de femmes ayant un accès pérenne à une source d'eau améliorée/à un système d'assainissement amélioré tout confondu (et ratio femmes/hommes*) - Nombre de femmes ayant un accès à une source d'eau améliorée/à un système d'assainissement amélioré, infrastructures publiques (ex. latrines) adaptées aux problématiques de genre* - Pourcentage des femmes ayant un accès pérenne utilisant effectivement de manière régulière le service* (désagrégué par tout service confondu et services adaptés) - Nombre de ménages dirigés par des femmes ayant un accès pérenne à une source d'eau améliorée/à un système d'assainissement amélioré, à des latrines adaptées aux problématiques de genre (et ratio ménages dirigés par des femmes/ménages dirigés par des hommes*) - Montant moyen payé par les femmes chefs de ménage pour l'accès au service amélioré (et ratio associé montant moyen femmes chefs de ménage/hommes chefs de ménage). - Proportion de ménages dont l'accès au service est payé par la femme. - Taux de couverture suffisante des latrines pour les filles/femmes - Niveau de satisfaction des usagers/bénéficiaires hommes/femmes dans l'accès aux nouveaux services* - Niveau du Sentiment de sécurité dans l'utilisation des services sanitaires*
<i>Contrôle/participation aux décisions</i>	- Nombre de femmes comme membres de comités locaux de gestion des infrastructures d'eau/assainissement (hydraulique semi-urbaine, points d'eau, gestion des boues de vidange, gestion des infrastructures sanitaires, gestion des déchets solides) (et ratio femme/homme*)

Annexe 6 : Liste d'indicateurs liés au genre pouvant être utilisés sur les projets de santé et intégrés initialement dans les documents projet, cadre de rendement et cadre logique à destination des collectivités

Ces indicateurs sont donnés de manière exhaustive et à titre purement indicatif. Ils peuvent être directement suivis par le projet, notamment pour les produits et réalisations, ou être renseignés dans le cadre d'enquêtes initiales et finales formelles auprès d'échantillons de bénéficiaires, notamment concernant l'analyse des indicateurs d'effets et impacts.

Niveau	Santé / Planning familial (PF), services de santé reproductive (SSR), violences, accès soins primaires, hygiène féminine, nutrition, adaptation des traitements
Amélioration de la prise en compte du genre par les collectivités (gouvernance au niveau des collectivités)	- Marqueur CAD du projet présenté / financé (non-marqué, 0, 1, 2) - Nombre de personnes impliquées dans le projet (pour sa préparation et sa mise en œuvre), ayant une expertise genre (et fonction par rapport au montage, mise en œuvre et suivi du projet)* - Nombre de femmes dans les équipes de gestion et de mise en œuvre du projet et type de poste occupé (et ratio femmes/hommes*) - Nombre de femmes en charge de la gouvernance du projet au sein de la collectivité (et ratio femmes/hommes*) - Nombre de femmes participant aux prises de décision sur les services (et ratio femmes/hommes dans les instances gestionnaires et décisionnaires*) - Nombre de sessions d'atelier ou de formations sur l'intégration du genre dans les politiques/stratégies sectorielles locales ou interventions liées à la santé - Nombre d'études sur le genre/analyse sexo-spécifique réalisées dans le secteur de l'eau et assainissement - Nombre de sessions, d'ateliers de plaidoyers ou de formations organisés sur l'intégration du genre dans les politiques sectorielles (désagrégué par thème et structure) - Nombre de collectivités ayant intégré dans leurs instruments politiques la question du genre - Nombre de points focaux genre identifiés et formés (désagrégués par genre et structure)
Produits / réalisations	
Renforcement des capacités	- Nombre actions de sensibilisation/formation liée à la SSR/PF/violences faites aux filles et aux femmes/tout thème concernant l'amélioration de la santé des filles et femmes (et ratio formations ciblées/formation non ciblées) - Nombre d'actions de formation/de sensibilisation ayant ciblé spécifiquement les filles- femmes/les hommes (et ratio formations ciblant les femmes/formations non ciblées)* - Nombre de personnes formées sur des thèmes liés à la SSR/PF/violences faites aux filles et femmes/tout thème concernant l'amélioration de la santé des femmes (et ratio formations ciblées/formation non ciblées)* (désagrégué par sexe, thème) - Nombre de personnel des centres de santé ayant été formés sur les services de planification familiale et de santé sexuelle et reproductive * - % de filles participants aux clubs communaux scolaires de santé mis en place
Accès aux services et informations	- Nombre de centres de santé avec des services de santé reproductive construits - Nombre de nouveaux centres de santé scolaire et infirmeries approvisionnés en contraceptifs et matériel de PF et fournissant les informations adaptées aux filles et femmes - Nombre de personnes ayant reçu des fournitures sanitaires* (désagrégué par sexe)
Contrôle/Participation aux décisions	- Nombre d'hommes et de femmes ayant participé aux réunions de concertation, et au processus de prise de décisions
Effets	

<i>Renforcement des capacités, inclues capacités financières, de manière durable</i>	- Nombre/Pourcentage de personnes ayant renforcé leurs capacités et étant mieux préparées sur les thèmes ciblés (PF, SSR, méthodes contraceptives modernes, violences faites aux femmes, grossesses précoces, ...)* (désagrégué par sexe et thème) - Nombre de personnel des centres de santé dont les capacités sont renforcées à la délivrance de services de planification familiale et de santé sexuelle et reproductive * - Nombre de femmes employées à des postes à responsabilité dans les centres et structures de santé (et ratio femmes/hommes associé)
<i>Accès aux services et informations de manière durable</i>	- Nombre de nouvelles utilisatrices/utilisateurs des méthodes contraceptives modernes (désagrégué par sexe, âge) * - Nombre des nouvelles personnes qui ont recours aux services de santé maternelle et infantile dans les centres de santé (dont scolaires)* (désagrégué par sexe et type de services) - Nombre de personnes ayant accès à des services de santé reproductive (désagrégué par sexe) - Niveau de satisfaction des bénéficiaires des soins de santé (p.ex. compréhension de l'information reçue, qualité de l'accueil, respect de l'intimité et/ou de l'anonymat, accès géographique, accès financier) (désagrégué par sexe, type de services)* - Nombre de nouvelles personnes ayant réduit le temps pour accéder aux services de santé (couverture améliorée)* (désagrégué par sexe et type de services) - Nombre de centres de santé ou établissements scolaires prenant en compte des considérations de genre (facilité/discretion d'accès aux services de PF, ...) - Nombre de centres de santé ou établissements scolaire fournissant des services et matériel de PF, SSR, violences, nutrition, ..., de manière durable - Nombre de centres de santé ou établissement scolaire ayant une personne clairement référencée pour accueillir des femmes et adolescentes dans le cas de violences - Nombre de cas de violences référencés - Taux de satisfaction des besoins en produits contraceptifs modernes dans les centres concernés - Taux de dépistage VIH* (désagrégué)
<i>Contrôle/participation aux décisions</i>	- Nombre de femmes participant aux prises de décision sur les services* (et ratio femmes/hommes)
Impacts à plus long terme	
	- Taux de réduction des cas de grossesses et d'avortement clandestins en milieu scolaire* - Taux de prévalence du VIH-sida* - Taux d'accès aux médicaments antirétroviraux* - Réduction des cas de violences faites aux filles et femmes (inclus les féminicides et le harcèlement sexuel) - Proportion d'accouchements assistés par professionnel de santé qualifié - taux de couverture des Postes et Centres de Sante fournissant des services adaptés aux problématiques de genre - taux de prévalence contraceptive des jeunes* - Augmentation de la participation en classe / durée de scolarisation* - Réduction des taux de malnutrition (désagrégué)* - Réduction de l'exclusion sociale et précarité des mères adolescentes* - Réduction du taux de suicides chez les filles* - Taux de mariages précoces - Réduction des cas d'excision - Réduction du taux de mortalité néonatale - Réduction du taux de mortalité maternelle - Politiques nationales en faveur de systèmes de santé équitables pour les deux sexes élaborées et adoptées

A titre indicatif, les Indicateurs sexo-spécifiques de l'ODD 3 (Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge)

3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes

3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus

3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles

3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être

3.5 Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool

3.6 D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route

3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux

3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable

3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses, à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol

- 3.a Renforcer dans tous les pays l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac
- 3.b Appuyer la recherche et la mise au point de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, à des médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique. Cette déclaration réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et à la marge de manœuvre nécessaire pour protéger la santé publique et, en particulier, assurer l'accès universel aux médicaments
- 3.c Accroître considérablement le budget de la santé, le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement
- 3.d Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux

Annexe 7 : Liste des références pour aller plus loin

Adequations. <http://www.adequations.org>

AIMF / Fondation Bill et Melinda Gates. Guide de suivi et d'évaluation. Initiative pour la Salubrité et la Santé en Ville (ISSV), 13 p.

AIMF (2019). Schéma Programmatique 2019-2023.

Association Tanmia (2006). Guide pour l'intégration du genre dans les projets de développement, volume 2, septembre 2006, <https://www.tanmia.ma/wp-content/plugins/download-attachments/includes/download.php?id=206kVnvpaf3bHv2ueyzGaatufMsNRXb8TtRYyDalXIM>.

CAD-OCDE (2016). Manuel Relatif au Marqueur de la Politique d'Aide à l'Appui de l'Égalité Homme-Femme. <http://www.oecd.org/fr/cad/femmes-developpement/Manuel-Marqueur-CAD-Aide-Egalite-HF.pdf>

Chabbert, P. (2018). Promotion de l'égalité femmes-hommes : **Vers une approche de genre dans les projets de coopération décentralisée**. Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) et PLATFORMA. <http://platforma-dev.eu/wp-content/uploads/2018/02/PLATFORMA-AFCCRE-genre-FR.pdf>

Commission Européenne (2004). Toolkit on Mainstreaming Gender Equality in EC Development Cooperation. https://ec.europa.eu/europeaid/toolkit-mainstreaming-gender-equality-ec-development-cooperation_en

Fondation Bill et Melinda Gates (2018). Gender Integration guide. <https://www.gatesgenderequalitytoolbox.org/wp-content/uploads/BMGF-Gender-Guide.pdf>,

Fondation Bill et Melinda Gates (2018). Gender Integration Marker. <https://www.gatesgenderequalitytoolbox.org/wp-content/uploads/BMGF-Gender-Integration-MARKER.pdf> ...).

Fondation Bill et Melinda Gates (2018). A Conceptual Model of Women and Girls Empowerment. <https://www.gatesgenderequalitytoolbox.org/wp-content/uploads/Conceptual-Model-of-Empowerment-Final.pdf>

Fondation Bill et Melinda Gates (2018). Le genre et la chaîne de valeur de l'assainissement : Examen des éléments de preuve.

Genre en Action. <http://www.genreenaction.net/-Methodes-et-outils-.html>

Hermann, J. (2016). Boîte à outils Genre, Santé. AFD, Paris, 116 p. <https://www.afd.fr/sites/afd/files/2017-10/Boite-a-outils-genre-sante.pdf>

MEAE (2018). Stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2022). https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/strategie_internationale_egalite_femmes-hommes_web_cle089345.pdf

ONU-Femmes (2018). Traduire les promesses en actions : l'égalité des sexes dans le programme de développement durable à l'horizon 2030 <https://www.unwomen.org/fr/digital-library/publications/2018/2/gender-equality-in-the-2030-agenda-for-sustainable-development-2018#view>

ONU-Femmes (2015). Gestion des évaluations sensibles au genre, manuel d'évaluation.
<https://www.unwomen.org/fr/digital-library/publications/2015/4/un-women-evaluation-handbook-how-to-manage-gender-responsive-evaluation#view>

OIF (2018). Stratégie de la Francophonie pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles. 17 p.
https://www.francophonie.org/sites/default/files/2019-09/som_xvii_strategie_efh_2018.pdf

Repussard, C. (2015). Boite à outils Genre, Eau et Assainissement. AFD, Paris, 104 p.
<https://www.afd.fr/sites/afd/files/2017-10/Boite-a-outils-genre-eau-assainissement.pdf>